



Nations Unies

Commission du développement durable

**Rapport sur les travaux
de la seizième session
(11 mai 2007 et 5-16 mai 2008)**

**Conseil économique et social
Documents officiels, 2008
Supplément n° 9**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2008
Supplément n° 9

Commission du développement durable

**Rapport sur les travaux
de la seizième session
(11 mai 2007 et 5-16 mai 2008)**



Nations Unies • New York, 2008

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

| <i>Chapitre</i> | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention | 1 |
| A. Projet de décision dont la Commission a recommandé l'adoption au Conseil. | 1 |
| B. Questions portées à l'attention du Conseil | 1 |
| II. Module thématique du cycle d'application 2008-2009 : a) agriculture; b) développement rural; c) terres; d) sécheresse; e) désertification; f) Afrique. | 3 |
| A. Examen d'ensemble | 3 |
| B. Examen de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement | 14 |
| C. Débat de haut niveau. | 16 |
| D. Résumé du Président. | 21 |
| III. Examen de l'application des décisions prises par la Commission à sa treizième session concernant l'eau et l'assainissement, et les liens qui existent entre eux. | 75 |
| IV. Ordre du jour provisoire de la dix-septième session de la Commission | 77 |
| V. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa seizième session | 78 |
| VI. Questions d'organisation et questions diverses. | 79 |
| A. Ouverture et durée de la session | 79 |
| B. Élection du Bureau | 79 |
| C. Ordre du jour et organisation des travaux. | 80 |
| D. Participation | 81 |
| E. Documentation | 81 |

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision dont la Commission a recommandé l'adoption au Conseil

1. La Commission du développement durable recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa seizième session et ordre du jour provisoire de sa dix-septième session

Le Conseil économique et social prend note du rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa seizième session et approuve l'ordre du jour provisoire ci-après de sa dix-septième session :

Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Module thématique du cycle d'application 2008-2009 (session directive) :
 - a) Agriculture;
 - b) Développement rural;
 - c) Terres;
 - d) Sécheresse;
 - e) Désertification;
 - f) Afrique.
4. Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session de la Commission.
5. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-septième session.

B. Questions portées à l'attention du Conseil

2. L'attention du Conseil est appelée sur les décisions ci-après, que la Commission a adoptées à sa seizième session :

Décision 16/1
Participation d'organisations intergouvernementales
aux travaux de la seizième session de la Commission
du développement durable

À sa 2^e séance, le 5 mai 2008, la Commission du développement durable a décidé d'approuver la demande des organisations intergouvernementales suivantes de participer, à titre d'observateur, aux travaux de sa seizième session : Baltique 21; CAB International; et Centre de développement rural intégré pour l'Asie et le Pacifique.

Décision 16/2
Examen de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en
œuvre du Programme d'action pour le développement durable des
petits États insulaires en développement

À sa 21^e séance, le 16 mai 2008, la Commission du développement durable, rappelant la décision prise à sa treizième session à l'effet de consacrer une journée de sa session d'examen à l'étude de l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement¹, a décidé que cette journée devrait être consacrée exclusivement à l'examen de la Stratégie.

Décision 16/3
Cadre stratégique proposé pour la période 2010-2011
relatif au sous-programme 4 : Développement durable

À sa 21^e séance, le 16 mai 2008, la Commission du développement durable a décidé de prendre acte de la note du Secrétaire général sur le cadre stratégique proposé pour la période 2010-2011 relatif au sous-programme 4 : Développement durable².

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 9 (E/2005/29),* chap. I, sect. C, résolution 13/1.

² E/CN.17/2008/14.

Chapitre II

Module thématique du cycle d'application 2008-2009 : a) agriculture; b) développement rural; c) terres; d) sécheresse; e) désertification; f) Afrique

A. Examen d'ensemble

3. La Commission a examiné le point 3 de l'ordre du jour de sa 2^e à sa 13^e séance et de sa 16^e à sa 21^e séance, du 5 au 9 mai, le 12 mai et du 14 au 16 mai 2008. Les documents dont elle était saisie à ce titre peuvent être consultés sur le site Web de la Division du développement durable : http://www.un.org/esa/sustdev/documents/docs_csd16.htm.

4. À sa 2^e séance, le 5 mai, la Commission a entendu les exposés sur les résultats des manifestations intersessions faits par : Ilan Simon Fluss (Israël), sur l'issue des débats sur l'eau tenus au cours de la Conférence sur les technologies de l'eau et la protection de l'environnement, tenue à Tel-Aviv les 30 et 31 octobre 2007; Elfriede-Anna More, Directrice chargée des questions écologiques internationales au Ministère de l'agriculture, des eaux et forêts et de l'environnement de l'Autriche, sur les résultats du septième Forum mondial sur l'énergie durable, tenu à Vienne du 21 au 23 novembre 2007; Liu Tuo, Directeur général du Bureau national de lutte contre la désertification de l'administration forestière nationale de Chine et responsable national de la liaison avec le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, sur les résultats de la Conférence internationale de lutte contre la désertification, tenue à Beijing du 22 au 24 janvier 2008; Jon Heikki Aas, du Ministère des affaires étrangères de la Norvège, sur les résultats du Forum d'Oslo consacré aux politiques de réforme des modes de développement et à la lutte contre les catastrophes et le changement climatique, tenu à Oslo du 27 au 29 février 2008; et Hjálmar W. Hannesson (Islande), Représentant permanent de l'Islande auprès de l'Organisation des Nations Unies, sur l'issue de la table ronde de haut niveau concernant la coopération internationale pour le développement durable des petits États insulaires en développement des Caraïbes, tenue à Bridgetown du 25 au 27 mars 2008.

5. À la même séance, le Chef par intérim de la Division du développement durable, du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, a fait une déclaration liminaire.

6. Toujours à la même séance, Christopher Flavin, Président du Worldwatch Institute, a présenté un exposé.

7. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), États-Unis d'Amérique, Chine, Afrique du Sud, Inde, Canada, Indonésie, Fédération de Russie, Zimbabwe et Israël, ainsi que par les observateurs de la Slovénie (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Union européenne), de l'Iraq (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des États arabes), des Tonga (au nom des petits États insulaires en développement qui sont Membres de l'ONU), de la Grenade (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Alliance des petits États

insulaires), de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Argentine, du Bangladesh et de la Suisse.

8. Toujours à la même séance, l'observateur de la Palestine a fait une déclaration.

9. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes suivants : travailleurs et syndicats; femmes; enfants et jeunes; peuples autochtones; organisations non gouvernementales; autorités locales; commerce et industrie; communautés scientifiques et techniques; et agriculteurs.

10. À sa 3^e séance, le 5 mai, la Commission a organisé un débat sur le thème de l'agriculture, au cours duquel le Chef par intérim de la Division du développement durable a fait une déclaration liminaire. Elle a également organisé un débat conjoint sur les thèmes de l'agriculture et du développement rural à ses 5^e et 6^e séances, les 6 et 7 mai (voir par. 36 à 46 ci-après).

11. À la 3^e séance, les experts suivants ont fait des exposés : Per Pinstrup-Anderson, de l'Université Cornell (États-Unis d'Amérique); Gregory A. Ruark, du National Agroforestry Center du Département de l'agriculture des États-Unis; Tianzhi Ren, de l'Académie des sciences agronomiques (Chine); et Erick Fernandes, de la Banque mondiale.

12. Un débat interactif a ensuite eu lieu entre les représentants des pays suivants : Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), Djibouti (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des États africains), Pays-Bas, Canada, États-Unis d'Amérique, Israël, Iran (République islamique d'), Japon, Australie, Indonésie, Chine, France, Fédération de Russie et Mexique, ainsi que les observateurs de la Barbade (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Alliance des petits États insulaires en développement), des Tonga (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique qui sont Membres de l'ONU), de l'Égypte et de l'Argentine.

13. L'observateur de la Commission européenne a fait une déclaration (au nom de l'Union européenne).

14. Des déclarations ont également été faites par les représentants des grands groupes suivants : travailleurs et syndicats; et communautés scientifiques et techniques.

15. À sa 3^e séance (parallèle), la Commission a tenu un débat régional sur l'Afrique, au cours duquel le représentant de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a présenté les résultats de la réunion d'application régionale.

16. À la même séance (parallèle), des déclarations ont été faites par les experts ci-après : Luc Gnacadja, Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; Alioune Badiane, du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat); et Sally Bunning, du Département des ressources naturelles et de l'environnement de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

17. Un débat interactif a ensuite eu lieu entre les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Sénégal, Suède, Zimbabwe, Guinée et Israël, ainsi que les observateurs du Maroc, de la République arabe syrienne, de l'Algérie et de l'Égypte.

18. Des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes suivants : communautés scientifiques et techniques; travailleurs et syndicats; organisations non gouvernementales; et agriculteurs.

19. À la même séance (parallèle), la Commission a tenu un débat sur l'Asie occidentale, au cours duquel Djamel Echirk, Ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme de l'Algérie, a présenté les résultats de la réunion d'application régionale.

20. À la même séance (parallèle), des déclarations ont été faites par les personnalités ci-après : Khaled Abdul Aziz Al Charea, Ministre de l'administration locale et de l'environnement de la République arabe syrienne; et Carol Chouchani Cherfane, de la Division du développement durable et de la productivité de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).

21. Un débat interactif a ensuite eu lieu entre les représentants de l'Arabie saoudite et d'Israël, ainsi que les observateurs du Liban et de la République arabe syrienne.

22. À la même séance, l'observateur de la Palestine a fait une déclaration.

23. Des déclarations ont été faites par le représentant du grand groupe des enfants et des jeunes et le représentant de Zenab for Women in Development, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

24. À sa 4^e séance, le 6 mai, la Commission a organisé un débat sur le thème du développement rural, au cours duquel le Chef du Service de l'eau, des ressources naturelles et des petits États insulaires en développement de la Division du développement durable a fait une déclaration liminaire. La Commission a également organisé un débat conjoint sur les thèmes de l'agriculture et du développement rural à ses 5^e et 6^e séances, les 6 et 7 mai (voir par. 36 à 46 ci-après).

25. À la 4^e séance, les experts ci-après ont fait des exposés : Olivier Belle, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies; Taghi Farvar, de la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales de l'Union internationale pour la conservation de la nature; Yacine Diagne, d'Environnement et développement du tiers monde (ENDA); Naresh Singh, de la Commission de la démarginalisation des pauvres par le droit; et Jeannette Gurung, membre de Women Organizing for Change in Agriculture and Natural Resource Management et Présidente du Groupe Adelbon.

26. Un débat interactif a ensuite eu lieu entre les représentants des pays ci-après : Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), Mexique (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Dispositif permanent de consultation et de concertation politique, ou Groupe de Rio), Djibouti (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des États africains), Inde, Iran (République islamique d'), États-Unis d'Amérique, Zimbabwe, Afrique du Sud, Chine, Fédération de Russie, Canada et Indonésie, ainsi que les observateurs de la Slovénie (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Union européenne), des Tonga (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique qui sont Membres de l'ONU), du Maroc et de la Suisse.

27. Des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes suivants : commerce et industrie; et communautés scientifiques et techniques.

28. À sa 4^e séance (parallèle), la Commission a tenu un débat sur la région de l'Asie et du Pacifique, au cours duquel le Vice-Président (Indonésie) a présenté les conclusions de la réunion d'application régionale.

29. À la même séance (parallèle), des exposés ont été présentés par : Sanjay Kumar, inspecteur général adjoint à l'Office national du reboisement et de l'écodéveloppement du Ministère de l'environnement et des forêts (Inde); Elenita C. Dano, associée au sein du Third World Network; et Meena Bigli, de l'organisation Women Organizing for Change in Agriculture and Natural Resource Management.

30. Au cours du débat qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentants de la Thaïlande et de la République de Corée ainsi que par l'observateur du Bangladesh.

31. Des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes suivants : enfants et jeunes; commerce et industrie; communautés scientifiques et techniques; agriculteurs; peuples autochtones; et travailleurs et syndicats.

32. À la 4^e séance (parallèle), la Commission a également tenu un débat sur la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, au cours duquel Ana Bianchi, conseillère au département chargé de l'environnement et des affaires multilatérales du Ministère des relations extérieures, du commerce international et du culte (Argentine), a présenté les conclusions de la réunion d'application régionale.

33. À la même séance (parallèle), des exposés ont été présentés par Marianne Schaper, responsable principale à la Division du développement durable et des établissements humains de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), qui a fait son exposé également au nom de Teresita Borges Hernández, spécialiste auprès de la Direction de l'environnement au Ministère de la science, de la technique et de l'environnement (Cuba); et Sergio Zelaya, point de contact pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

34. Au cours du débat qui a suivi, des déclarations ont été faites par les observateurs de la République bolivarienne du Venezuela et de la Barbade.

35. Des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes suivants : travailleurs et syndicats; agriculteurs; commerce et industrie; enfants et jeunes; et communautés scientifiques et techniques.

36. À ses 5^e et 6^e séances, les 6 et 7 mai, la Commission a mené un débat thématique commun sur l'agriculture et le développement. Elle a également mené un débat thématique sur l'agriculture à sa 3^e séance, le 5 mai (voir par. 10 à 14 ci-dessus), et sur le développement rural à sa 4^e séance, le 6 mai (voir par. 24 à 27 ci-dessus).

37. À la 5^e séance, des exposés ont été présentés par : Piragibe dos Santos Tarragô, Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies; He Maochun, du Centre de recherche en économie et diplomatie au Département des relations internationales, de l'Université Qinghua (Chine); Christopher J. Leaver, professeur émérite en biologie végétale et chargé de recherche à St. John's College, Université d'Oxford (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord);

Edgardo J. Angara, Président de la Commission sénatoriale sur l'agriculture et l'alimentation, de la Commission sur les banques, les institutions financières et la monnaie fiduciaire et de la Commission sur la science et la technologie (Philippines); et John Pender, chargé de recherche principal à la division Environnement et technologies de production de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.

38. Au cours du débat qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Inde, République de Corée, Thaïlande, République tchèque, Arabie saoudite, Sénégal, Israël, Cuba, Canada et Afrique du Sud, ainsi que par les observateurs des pays suivants : Norvège, Venezuela (République bolivarienne du), Togo, Maroc, Jamahiriya arabe libyenne, Suisse, États fédérés de Micronésie, Malaisie, Argentine, Malawi, Tonga (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique qui sont Membres de l'ONU, Mauritanie, Brésil et Guyane.

39. Une déclaration a été faite par l'observateur de la Palestine.

40. Des déclarations ont été faites également par les représentants des grands groupes suivants : enfants et jeunes; agriculteurs; travailleurs et syndicats; et organisations non gouvernementales.

41. À la 6^e séance, des exposés ont été présentés par : Sergio Miranda da Cruz, Directeur du Service développement des entreprises agricoles de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI); Puneetha S. Palakhurti, School of Community Economic Development, Southern New Hampshire, Manchester (États-Unis); Colien Hefferan, Cooperative State Research Education and Extension Service, Département de l'agriculture des États-Unis; et Arne Cartridge, Yara International ASA (Norvège).

42. Au cours du débat qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : République-Unie de Tanzanie (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des États africains), Italie, Australie, Japon, Chine, Bélarus, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, République tchèque, Soudan, République de Corée, Afrique du Sud, Zambie et Mexique, ainsi que par les observateurs des pays suivants : Bulgarie, Barbade (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Alliance des petits États insulaires), Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Côte d'Ivoire, Norvège, Algérie, Nigéria, Maroc, Trinité-et-Tobago et Slovénie (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne).

43. Une déclaration a été faite par l'observateur de la Communauté européenne (au nom de l'Union européenne).

44. Une déclaration a été faite également par le représentant de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

45. Une déclaration a été faite par le représentant de la FAO.

46. Des déclarations ont été faites également par les représentants des grands groupes suivants : communautés scientifiques et techniques; femmes; enfants et jeunes; organisations non gouvernementales; et travailleurs et syndicats.

47. À sa 5^e séance (parallèle), le 6 mai, la Commission a tenu un débat sur la région de l'Europe et de la Commission économique pour l'Europe, au cours duquel Violeta Ivanov, Ministre de l'écologie et des ressources naturelles de Moldavie, a présenté les conclusions de la réunion d'application régionale.

48. À la même séance (parallèle), des exposés ont été présentés par Colien Hefferan, Cooperative State Research Education and Extension Service, Département de l'agriculture des États-Unis; Elisabeth Gauffin, Vice-Présidente du Comité de coopération au développement (Fédération internationale des producteurs agricoles) et Présidente de la Fédération des agriculteurs suédois; Peter Creuzer, Chef de l'Agence pour la géo-information, le développement des terres et l'immobilier (Allemagne); Jiri Hlaváček, Directeur de département au Ministère de l'environnement (République tchèque); et Nadine Gouzée, Coordinatrice de Task Force Développement durable – Bureau fédéral du Plan (Belgique).

49. Au cours du débat qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentants du Bélarus et des États-Unis d'Amérique, ainsi que par les observateurs de la Slovénie (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Union européenne) et de l'Autriche.

50. Des déclarations ont été faites également par les représentants des grands groupes suivants : travailleurs et syndicats; communautés scientifiques et techniques; et enfants et jeunes.

51. Une déclaration a été faite par l'observateur de Baltique 21, organisation intergouvernementale accréditée auprès de la Commission, pour participer aux travaux de la seizième session.

52. À sa 5^e séance (parallèle), la Commission a tenu un débat avec des grands groupes. À sa 11^e séance (parallèle), le 9 mai, elle a aussi tenu un débat entre grands groupes et représentants d'initiatives de partenariats (voir par. 109 à 115 ci-après).

53. À la même séance (parallèle), des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes suivants : femmes; enfants et jeunes; et peuples autochtones. Elles ont été suivies de déclarations faites par les représentants des Pays-Bas et de la Belgique ainsi que par l'observateur de l'Autriche.

54. À la même séance (parallèle), des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes suivants : organisations non gouvernementales; autorités locales; travailleurs et syndicats. Elles ont été suivies de déclarations faites par les représentants de l'Allemagne et des États-Unis d'Amérique, ainsi que par l'observateur du Nigéria.

55. À la même séance (parallèle), des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes suivants : commerce et industrie; communautés scientifiques et techniques; et agriculteurs. Elles ont été suivies d'une déclaration du représentant des États-Unis d'Amérique.

56. À sa 6^e séance (parallèle), le 7 mai, la Commission a tenu un débat thématique sur la sécheresse, au cours duquel le responsable de la Division du développement durable a fait une déclaration liminaire. La Commission a également mené un débat thématique sur la sécheresse et la désertification à ses 8^e et 9^e séances (parallèles), le 8 mai (voir par. 78 à 87 ci-après).

57. À sa 6^e séance (parallèle), des exposés ont été présentés par : Anada Tiéga, Coordonnateur pour la Convention de Ramsar sur les zones humides; Scott Christiansen, du Centre international de recherches agricoles dans les zones sèches (ICARDA); Enos Esikuri, spécialiste de l'environnement à la Banque mondiale; et Estanbacios Castro Diaz, Consultant auprès du Conseil international des traités indiens.

58. Au cours du débat qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), Mexique (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe de Rio), États-Unis d'Amérique, Canada, République de Corée, Inde, Afrique du Sud, Japon, Zimbabwe, Israël, Australie, République tchèque, Chine et Espagne, ainsi que par les observateurs des pays suivants : Tonga (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique qui sont Membres de l'ONU, Slovaquie (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Union européenne), Maroc, Argentine et Jordanie.

59. Une déclaration a été faite par le représentant de l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources.

60. Une déclaration a été faite par le représentant de l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

61. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

62. Des déclarations ont été faites également par les représentants des grands groupes suivants : enfants et jeunes; travailleurs et syndicats; communautés scientifiques et techniques; peuples autochtones; et organisations non gouvernementales.

63. À ses 7^e et 8^e séances, les 7 et 8 mai, la Commission a tenu un débat thématique sur les terres.

64. À la 7^e séance, des exposés ont été faits par les participants suivants : Amuko Omara, Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes; Jolyn Sanjak, Millennium Challenge Corporation (États-Unis); Erick Fernandes, Département du développement agricole et rural de la Banque mondiale; Clarissa Augustinus, Section de l'administration des biens fonciers, ONU-Habitat; et Michael Taylor, Coalition internationale pour l'accès à la terre.

65. Au cours du débat, des déclarations ont ensuite été faites par les représentants d'Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), des Pays-Bas, du Sénégal, de l'Afrique du Sud, de l'Inde, de l'Indonésie, de la République de Corée, de la Chine, de la République tchèque, du Bélarus, d'Israël, des États-Unis et de la Thaïlande ainsi que par les observateurs de la Slovaquie (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), des Îles Salomon (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Alliance des petits États insulaires), des Tonga (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique qui sont membres de l'Organisation

des Nations Unies), de la Malaisie, de la Jamaïque, de la Norvège, de la Suisse, de l'Égypte et de l'Argentine.

66. Le représentant de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a fait une déclaration.

67. Les représentants des grands groupes ci-après ont également fait des déclarations : commerce et industrie; enfants et jeunes; travailleurs et syndicats.

68. À la 8^e séance, le 8 mai, des exposés ont été faits par les participants suivants : Joan Kagwanja, Commission économique pour l'Afrique; Rowshan Jahan, Association for Land Reform and Development (Bangladesh); Laureano Del Castillo Pinto, Institute for the Advancement of Water Management; Klaus Deininger, Groupe de recherche sur le développement (Banque mondiale); et Christian Mersmann, Mécanisme mondial, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

69. Au cours du débat qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentants de la France, du Japon, de la République-Unie de Tanzanie, de la Zambie, du Zimbabwe et de la République tchèque, ainsi que par les observateurs de la Slovénie (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), de la Suisse, de l'Afrique du Sud et de la Côte d'Ivoire.

70. Le représentant de la FAO a fait une déclaration.

71. Des déclarations ont également été faites par les représentants des grands groupes ci-après : femmes; organisations non gouvernementales; agriculteurs et travailleurs et syndicats.

72. À sa 7^e séance (parallèle), le 7 mai, la Commission a tenu un débat sur le thème de la désertification, au cours duquel l'Administrateur chargé de la Division du développement durable a fait une déclaration liminaire. La Commission a également tenu un débat thématique sur la sécheresse et la désertification aux 8^e et 9^e séances (parallèles), le 8 mai (voir par. 78 à 87 ci-dessous).

73. À la 7^e séance (parallèle), des exposés ont été faits par les participants suivants : Uriel Safriel, Coordonnateur pour la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (Israël); Jeff Herrick, Département de l'agriculture des États-Unis, Service de recherche agricole, Las Cruces, Nouveau-Mexique; Sanjay Kumar, Ministère de l'environnement et des forêts (Inde); et Nancy Kgengwenyane, Agency for International Development (USAID) (États-Unis).

74. Au cours du débat qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentants d'Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), du Mexique (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe de Rio), de Djibouti (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique), de l'Australie, des États-Unis, de la Chine, d'Israël, du Guatemala, de l'Afrique du Sud, du Japon, de l'Inde, du Zimbabwe, du Canada, de la France et du Sénégal, ainsi que par les observateurs de la Slovénie (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), de l'Islande, de l'Égypte, de la Suisse, du Maroc, de l'Argentine, de la Côte d'Ivoire, du Niger, de la Norvège, du Togo et de la République bolivarienne du Venezuela.

75. Le représentant de l'Organisation météorologique mondiale a fait une déclaration.

76. Le représentant de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a également fait une déclaration.

77. Des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes ci-après : enfants et jeunes; commerce et industrie; organisations non gouvernementales; et travailleurs et syndicats.

78. À ses 8^e et 9^e séances (parallèles), le 8 mai, la Commission a tenu un débat sur le thème de la sécheresse et de la désertification. Elle avait également tenu un débat sur la sécheresse à la 6^e séance (parallèle) (voir par. 56 à 62 ci-dessus) et un autre sur la désertification à la 7^e séance (parallèle), le 7 mai (voir par. 72 à 77 ci-dessus).

79. À la 8^e séance (parallèle), des exposés ont été faits par les participants suivants : Zhang Kebin, Collège de la conservation des sols et des eaux, Université de sylviculture de Beijing; Joost Brouwer, Commission de la gestion des écosystèmes de l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources; Sara Scherr, Ecoagriculture Partners; Bakary Kante, Division du droit environnemental et des conventions, PNUE; et Scott Christiansen, Centre international de recherches agricoles dans les zones arides.

80. Au cours du débat qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentants du Canada, de Monaco, d'Israël, du Japon, de l'Indonésie, du Mexique, de la République de Corée, de la Fédération de Russie, des États-Unis, de la Chine et du Guatemala, ainsi que par les observateurs de la Slovénie (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), du Lesotho, du Togo, de l'Argentine et du Bangladesh.

81. Le représentant de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes a fait une déclaration.

82. Des déclarations ont également été faites par les représentants des grands groupes ci-après : enfants et jeunes; organisations non gouvernementales; femmes; communautés scientifiques et technologiques; populations autochtones; travailleurs et syndicats; et agriculteurs.

83. À la 9^e séance (parallèle), des exposés ont été faits par les participants suivants : Nir Atzmon, Commissaire national pour les forêts (Israël); Pierpaolo Faggi, professeur de géographie humaine, Université de Padoue (Italie); Christian Mersmann, Mécanisme mondial (Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification); et Carlos E. González Vicente, Commission nationale des forêts (Mexique).

84. Au cours du débat qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentants du Canada, d'Haïti, de la Chine, du Guatemala, de la République tchèque, de la Zambie, du Bélarus et de l'Italie, ainsi que par les observateurs des Tonga (au nom des petits États insulaires en développement qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies), de la Jamahiriya arabe libyenne, de l'Égypte, du Pakistan et de l'Algérie.

85. L'observateur de la Palestine a fait une déclaration.

86. Le représentant de l'Organisation météorologique mondiale a également fait une déclaration.

87. Des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes ci-après : agriculteurs; travailleurs et syndicats; communautés scientifiques et technologiques; populations autochtones; femmes; enfants et jeunes; organisations non gouvernementales; et autorités locales.

88. À ses 9^e, 10^e et 11^e séances, les 8 et 9 mai, la Commission a tenu des débats thématiques sur l'Afrique.

89. À la 9^e séance, le 8 mai, le Chef du Service de l'intégration et de l'analyse des politiques de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire.

90. À la même séance, des exposés ont été faits par les participants suivants : Gerry Noble, médecin et expert de la microassurance (Irlande); David Tommy, Directeur du Bureau de liaison de New York de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU-DI); Nebiyeleul Gessese, Global Development Solutions, LLC; et Marjatta Eilittä, Programme agro-industriel, Centre international de développement des engrais (Ghana).

91. Au cours du débat qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentants d'Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), des Pays-Bas, de l'Inde, de Djibouti (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique), du Canada, de la Chine, de la Thaïlande, de l'Afrique du Sud, de la République tchèque, du Zimbabwe et de la Zambie, ainsi que par les observateurs de la Slovénie (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), des Tonga (au nom des petits États insulaires en développement qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies), de la Norvège, des Comores et de l'Argentine.

92. Des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes ci-après : organisations non gouvernementales; et enfants et jeunes.

93. À la 10^e séance, le 9 mai, des exposés ont été faits par les participants suivants : Ogunlade R. Davidson, doyen des études supérieures, Université de la Sierra Leone; Mohamed El Sioufi, Service du logement de l'ONU-Habitat; Luigi Cabrini, Division du développement durable de l'Organisation mondiale du tourisme; et Peter Holmgren, Division de l'environnement, des changements climatiques et de la bioénergie du Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, FAO.

94. Au cours du débat qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentants du Sénégal, de l'Indonésie, d'Israël, de la Fédération de Russie, du Cap-Vert, du Mexique et du Canada, ainsi que par les observateurs du Nigéria, du Mali, du Kenya, de la Côte d'Ivoire, de l'Égypte, de la République bolivarienne du Venezuela, de la Jordanie, de la Suisse, de la Slovénie (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), du Maroc et de la Jamahiriya arabe libyenne.

95. Des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes ci-après : communautés scientifiques et technologiques; travailleurs et syndicats; commerce et industrie; et agriculteurs.

96. À la 11^e séance, le 9 mai, des exposés ont été faits par les participants suivants : Julie Howard, Partenariat contre la faim et la pauvreté en Afrique; Akinwumi Adesina, Politiques et partenariats, Alliance pour une révolution verte en Afrique; Peter Hartmann, Institut international d'agriculture tropicale; et Robert Richardson, Department of Community, Agriculture, Recreation and Resource Studies, Université d'État du Michigan.

97. Au cours du débat qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentants de la République tchèque, du Japon, des États-Unis, des Pays-Bas, de l'Italie et de la France, ainsi que par les observateurs de l'Algérie, du Togo, de la Jamaïque (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Alliance des petits États insulaires), de la Slovénie (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), du Niger et de l'Argentine.

98. Le représentant de l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources a fait une déclaration.

99. Des déclarations ont été également faites par les représentants des grands groupes ci-après : autorités locales; enfants et jeunes; organisations non gouvernementales; populations autochtones; et travailleurs et syndicats.

100. À ses 10^e et 11^e séances (parallèles), le 9 mai, la Commission a tenu une discussion thématique sur les corrélations et les questions intersectorielles au titre du Module thématique du cycle d'application 2008-2009.

101. À la 10^e séance (parallèle), des exposés ont été faits par les participants suivants : Peter McPherson, National Association of State Universities and Land Grant Colleges (États-Unis d'Amérique); Cleophas Migiro, Centre pour une production propre (République-Unie de Tanzanie); Mona Elisabeth Brøther, Ministère des affaires étrangères (Norvège); et Nadine Gouzée, Équipe spéciale sur le développement durable, Bureau fédéral du Plan (Belgique).

102. Au cours du débat interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentants d'Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), du Canada, de la République islamique d'Iran, de Cuba, de l'Inde, de la France, de la République tchèque, des États-Unis, de l'Italie, de la Suède, de l'Afrique du Sud, de l'Indonésie, du Mexique et de la Chine, ainsi que par les observateurs de la Slovénie (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), des Tonga (au nom des petits États insulaires en développement qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies), de la Malaisie, de la Norvège, de la Finlande, de l'Argentine, de la Grèce, de la Jamahiriya arabe libyenne et de la Barbade.

103. Le représentant de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes a fait une déclaration.

104. Des déclarations ont été également faites par les représentants des grands groupes ci-après : enfants et jeunes; travailleurs et syndicats; et femmes.

105. À la 11^e séance (parallèle), des exposés ont été faits pas les participants suivants : Mazlan Othman, Bureau des affaires spatiales du Secrétariat de l'ONU et Pedro Sánchez, Earth Institute, de l'Université de Columbia (États-Unis).

106. Au cours du débat qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentants des Pays-Bas, du Canada, de l’Afrique du Sud, du Guatemala et des États-Unis, ainsi que par les observateurs de la Suisse, du Kenya et de la Grèce.

107. Le représentant de la FAO a fait une déclaration.

108. Le représentant du grand groupe des organisations non gouvernementales a également fait une déclaration.

109. À sa 11^e séance (parallèle) également, la Commission a mené un dialogue avec les grands groupes et les représentants des initiatives en matière de partenariats durant lequel l’Administrateur chargé de la Division du développement durable a fait une déclaration liminaire. La Commission avait également mené un dialogue avec les grands groupes à sa 5^e séance (parallèle), le 6 mai (voir par. 52 à 55 ci-dessus).

110. Des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes ci-après : agriculteurs; communautés scientifiques et technologiques; et commerce et industrie. Les représentants d’initiatives de partenariat suivants ont ensuite pris la parole : Loren Finnell, Resource Foundation, Latin American Clean Water Initiative; et Helen Marquard, Initiative Seed – Soutien aux entrepreneurs pour l’environnement et le développement.

111. Des déclarations ont été faites par le représentant des États-Unis, ainsi que par l’observateur de la Norvège.

112. Des déclarations ont également été faites par les représentants des grands groupes ci-après : travailleurs et syndicats; autorités locales; et organisations non gouvernementales. Elles ont été suivies de déclarations par les représentants des initiatives en matière de partenariat suivants : Kaddu Sebuyna, African Wildlife Foundation, Partenariat pour les forêts du bassin du Congo; et Amanda Luzande, Partenariat pour les énergies renouvelables et l’efficacité énergétique en Afrique australe.

113. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Suède et des États-Unis, ainsi que par l’observateur de la Norvège.

114. Des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes ci-après : populations autochtones; enfants et jeunes; et femmes. Elles ont été suivies de déclarations par les représentants des initiatives en matière de partenariat suivants : Claire Servini, Commission italienne du commerce, Partenariat mondial pour la bioénergie; et Peter Holmgren, Initiative relative à l’agriculture et au développement rural durables.

115. Les représentants de l’Autriche et du Canada ont fait des déclarations.

B. Examen de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d’action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

116. La Commission a consacré ses 12^e et 13^e séances, le 12 mai, à l’examen de la mise en œuvre du Programme d’action pour le développement durable des petits

États insulaires en développement en mettant l'accent sur le module thématique du cycle d'application 2008-2009.

117. À la 12^e séance, le Président a fait une déclaration.

118. À cette même séance, des déclarations ont été faites par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et le Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

119. À cette même séance, l'Administrateur chargé de la Division du Développement durable a fait une déclaration liminaire.

120. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants d'Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Australie, de Cuba et de l'Inde, ainsi que par les observateurs de la Grenade (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Alliance des États insulaires) de la Slovénie (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), de Tonga (au nom des petits États insulaires en développement qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies), de l'Islande, des Maldives, de Maurice, de la Barbade, des Bahamas, de la République dominicaine, des Îles Marshall et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

121. À sa 12^e séance, la Commission a tenu un débat sur la gestion durable des terres, la sécheresse et la désertification, au cours duquel des exposés ont été faits par les membres suivants : Rolph Payet, Conseiller spécial du Président des Seychelles et cofondateur de Global Island Partnership Sea Level Rise Foundation et Jacqueline da Costa (Jamaïque).

122. Au cours du débat qui a suivi, les représentants du Cap-Vert, de la Chine et de l'Indonésie, ainsi que l'Observateur de la Jamaïque ont fait des déclarations.

123. À sa 13^e séance, la Commission a tenu un débat sur l'agriculture et le développement rural, au cours duquel des exposés ont été faits par les membres suivants : Ena Harvey, Inter-American Institute for Cooperation in Agriculture; Peter Holmgren, Directeur de la Division de l'environnement, des changements climatiques et de la bioénergie de la FAO; et Rex Horoi, Directeur exécutif de Foundation of the People of the South Pacific International.

124. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Italie, des États-Unis et de la France, ainsi que par les observateurs des Îles Salomon, de l'Autriche, de la Norvège, de la Suisse, de la Nouvelle-Zélande, des Samoa, des États fédérés de Micronésie et de Maurice.

125. À la même séance, les représentants des grands groupes enfants et jeunes, commerce et industrie ont fait des déclarations.

Décisions prises par la Commission

126. À la 19^e séance, le 15 mai, le représentant de la Grenade (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Alliance des petits pays insulaires) a présenté un projet de décision intitulé « Examen de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action

pour le développement durable des petits États insulaires en développement » (E/CN.17/2008/L.3).

127. À sa 21^e séance, le 16 mai, la Commission a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 16/2).

C. Débat de haut niveau

128. La Commission a tenu son débat de haut niveau à ses 16^e à 21^e séances du 14 au 16 mai 2008.

129. À la 16^e séance, le 14 mai, le Président a ouvert le débat de haut niveau et prononcé un discours liminaire.

130. À la même séance, le Secrétaire général a pris la parole devant la Commission.

131. Également à sa 16^e séance, la Commission a entendu des déclarations sur le thème suivant, « La voie à suivre ». Des déclarations ont été faites, à cette occasion, par John W. Ashe, Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda auprès de l'Organisation des Nations Unies (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine); Iztok Jarc, Ministre de l'agriculture, des ressources forestières et de l'alimentation de la Slovénie (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne); Angus Friday, Représentant permanent de la Grenade auprès de l'Organisation des Nations Unies (au nom des États membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Alliance des petits États insulaires); Mahe Tupouniua, Représentant permanent adjoint de Tonga auprès de l'Organisation des Nations Unies (au nom des petits États insulaires en développement qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies); Ismat Jahan, Représentante permanente du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies (au nom des pays les moins avancés); Sahas Banditkul, Vice-Premier Ministre (Thaïlande); Gerda Verburg, Ministre de l'agriculture, de la protection de la nature et de la qualité de l'alimentation (Pays-Bas); Paavo Vayrynen, Ministre du commerce extérieur et du développement (Finlande); John Cormley, Ministre de l'environnement, du patrimoine et des collectivités locales (Irlande); József Gráf, Ministre de l'agriculture et du développement rural (Hongrie); Artūras Paulauskas, Ministre de l'environnement (Lituanie); Josef Pröll, Ministre de l'agriculture, des ressources forestières, de l'environnement et de la gestion de l'eau (Autriche); Roberto Dobles, Ministre de l'environnement (Costa Rica); Fahad Bin Abdulrahman Baleghnaim, Ministre de l'agriculture (Arabie saoudite); Esther Byer-Suckoo, Ministre de la famille, de la jeunesse, des sports et de l'environnement (Barbade); Du Ying, Vice-Président de la Commission nationale de réforme et de développement (Chine); Predrag Nenezić, Ministre du tourisme et de l'environnement (Monténégro); Ahizi Daniel, Ministre de l'environnement et des eaux et forêts (Côte d'Ivoire); Marthinus Van Schalkwyk, Ministre de l'environnement et du tourisme (Afrique du Sud); Anil Kumar Bachoo, Ministre de l'environnement et du développement national (Maurice); Kwadwo Adjei-Darko, Ministre des collectivités locales, du développement rural et de l'environnement (Ghana), Erlan Nigmatulin, sénateur (Kazakhstan); Lee Byung-Wook, Vice-Ministre de l'environnement (République de Corée); Matthias Machnig, Secrétaire d'État, Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire (Allemagne); Mona Brøther, Ambassadrice, Ministère des affaires étrangères

(Norvège); et Dao Xuan, Vice-Ministre de l'agriculture et du développement rural (Viet Nam).

132. À sa 17^e séance, le 14 mai, la Commission a continué d'entendre les déclarations ministérielles sur le thème « La voie à suivre ». Au cours de cette séance, des déclarations ont été faites par Yael Shaltiel, Directeur général, Ministère de l'agriculture et du développement rural (Israël); Bruno Jean Richard Itoua, Ministre de l'énergie et de l'hydraulique (Congo); Josip Kraljičković, Secrétaire d'État, Ministère de l'agriculture, de la pêche et du développement rural (Croatie); Luis Medeiros Vieira, Sous-Secrétaire d'État à l'agriculture et à la pêche (Portugal); François Joseph Nzanga Mobutu Ngbangwe, Ministre d'État chargé de l'agriculture (République démocratique du Congo); Ahmed Al Anwar, Ministre adjoint de l'environnement (Égypte); et Netumbo Nandi-Ndaitwah, Ministre de l'environnement et du tourisme (Namibie).

133. À la même séance, la Commission a tenu des tables rondes de haut niveau parallèles sur les thèmes « Investir en Afrique en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et le développement durable » et « Liens entre les questions thématiques, notamment l'adaptation aux changements climatiques dans le contexte du développement durable ».

134. À la table ronde de haut niveau consacrée aux investissements en Afrique, la Vice-Secrétaire générale a pris la parole devant la Commission. Sa déclaration a été suivie par celle du Comité consultatif sur l'eau et l'assainissement du Secrétaire général. S. A. R. le Prince Willem-Alexander des Pays-Bas a également pris la parole devant la Commission.

135. Lors du débat qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentants de la Chine, de l'Italie, de l'Afrique du Sud, de la Suède, de la Guinée, de la République tchèque, du Zimbabwe et de la France et par les observateurs de la Slovénie (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), du Nigéria, du Bénin, de Maurice, du Brésil, des Îles Marshall (au nom des petits États insulaires qui sont des États Membres de l'Organisation des Nations Unies), de l'Algérie, du Mali, de la Namibie et de la Norvège.

136. Le représentant de la Commission économique pour l'Afrique a fait une déclaration.

137. Les représentants des grands groupes suivants ont également fait des déclarations : agriculteurs; travailleurs et syndicats; autorités locales; femmes; et organisations non gouvernementales.

138. À la table ronde de haut niveau consacrée aux liens entre les questions thématiques, notamment l'adaptation aux changements climatiques dans le contexte du développement durable, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait une déclaration.

139. Lors du débat qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentants de la Chine, de l'Afrique du Sud, de l'Inde, des Pays-Bas, de la République tchèque, de l'Italie, d'Israël, de l'Indonésie, et des États-Unis d'Amérique ainsi que par les observateurs du Botswana, du Monténégro, de l'Argentine, du Guyana, du Ghana, de la Grèce, du Nigéria, de la Suède, de Tonga, du Mozambique et du Bangladesh.

140. Le représentant de la Communauté européenne a fait une déclaration.

141. Le représentant de l'Organisation météorologique mondiale a fait une déclaration.

142. Le représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a fait une déclaration.

143. Les représentants des grands groupes suivants ont également fait des déclarations : communautés scientifiques et technologiques; enfants et jeunes; commerce et industrie.

144. À sa 18^e séance, le 15 mai, la Commission a tenu, avec les organismes des Nations Unies, les commissions régionales et les institutions spécialisées ainsi qu'avec des institutions de Bretton Woods, un débat au cours duquel le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations a fait une déclaration liminaire.

145. À la même séance, des déclarations ont été faites par Michel Jarraud, Secrétaire général, de l'Organisation météorologique mondiale; Achim Steiner, Directeur exécutif du Programme des Nations pour l'environnement; Luc Gnacadja, Directeur exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; Andrey V. Pirogov, Sous-Directeur général et Directeur exécutif du Bureau de l'Organisation mondiale de la Santé à l'ONU; Julia Marton-Lefèvre, Directrice générale de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources; Philip Dobie, Directeur, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); Deborah Saïdy, Directrice du Bureau de liaison du Programme alimentaire mondial (PAM) à New York; Cheryl Morden, Directrice, Fonds international de développement agricole (FIDA); Josue Dioné, Directeur, Commission économique pour l'Afrique (également au nom de la Commission économique pour l'Europe (CEE), de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale; Axumite-Egziabher, Directeur du Bureau de New York de ONU-Habitat et Kseniyan Lvovsky, représentant de la Banque mondiale.

146. Toujours à cette même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la Chine, de la France et du Sénégal, ainsi que par les observateurs de la Slovénie (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne) et de la Namibie.

147. À cette 18^e séance également, la Commission a tenu un débat interactif avec les principaux groupes. Le Sous-Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations a également fait une déclaration liminaire.

148. À la même séance, les représentants des grands groupes suivants ont fait des déclarations : femmes, enfants et jeunes; peuples autochtones; organisations non gouvernementales, autorités locales, travailleurs et syndicats, commerce et industrie; communautés scientifiques et technologiques; et agriculteurs.

149. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Inde, de l'Iran (République islamique d'), des États-Unis d'Amérique, des Pays-Bas et de l'Afrique du Sud, ainsi que par les observateurs de l'Irlande, du Malawi, du Brésil, du Bénin et de la Slovénie (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne).

150. À sa 19^e séance, le 15 mai, la Commission a continué d'entendre les déclarations ministérielles sur le thème « La voie à suivre ». Au cours de cette séance, des déclarations ont été faites par Adou Mohammed Ali, Mission de Djibouti auprès de l'Organisation des Nations Unies (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique); Joseph Puxeu, Secrétaire d'État aux zones rurales, à l'eau (Espagne); Nasser Pangandaman, Secrétaire, Département de la réforme agraire (Philippines); Batilda Salha Buria, Ministre d'État chargée de l'environnement (République-Unie de Tanzanie); Luis de Assunção Pedro da Mota Liz, Vice-Ministre de l'urbanisme et de l'environnement (Angola); Meens Gupta, Secrétaire, Ministère de l'environnement (Inde); Romel Alaric Garcia, Vice-Ministre de l'environnement et des ressources naturelles (Guatemala); Daniel A. Reifsnnyder, Sous-Secrétaire adjoint à l'environnement (États-Unis d'Amérique); Rolf Erikson, Secrétaire d'État, Ministère de l'agriculture (Suède); Alcinda Abreu, Ministre de la coordination de l'action environnementale (Mozambique); Bradford M. Machila, Ministre des ressources foncières (Zambie); Roberto Alfonso Escalante Caceros, Vice-Ministre de l'environnement et des ressources naturelles (El Salvador); Rokhaya Sène, Directeur général de la planification (Sénégal); Mary-Jeanne Adler, Directrice de la gestion des situations d'urgence, de l'environnement et du développement durable (Roumanie); Faris Al Junaidi, Secrétaire général, Ministère de l'environnement (Jordanie); J. Choikhand, Directeur, Département de la coopération internationale, Ministère de la protection de la nature et de l'environnement (Mongolie); Piragibe dos Santos Tarragõ, Représentant permanent adjoint du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies; Essowe Ouro-Djeri, Directeur de cabinet, Ministère de l'environnement, du tourisme et des forêts (Togo); Lene Jensen, Chef de département, Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (Danemark); Illalkamar Ag Oumar, Ministère de l'environnement et de la santé (Mali); Felix Ani Aniokoye, Représentant permanent adjoint du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies; Peter Maurer, Représentant permanent de Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies; Saviour F. Borg, Représentant permanent de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies; Rodrigo Malmierca Diaz, Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies; Munir Akram, Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies; Hjalmár Hannesson, Représentant permanent de l'Islande auprès de l'Organisation des Nations Unies; Adiyatwidi Adiwoso Asmady, Chargé d'affaires par intérim et Représentant permanent adjoint de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies; Fernando Berguño, Mission permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies; Yukio Takasu, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies; Gilles Noghès, Représentant permanent de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies; Solveiga Silkaina, Représentante permanente de la Lettonie auprès de l'Organisation des Nations Unies; et Dimitry Maksimychev, Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

151. À sa 20^e séance, le 16 mai, la Commission a continué d'entendre les déclarations ministérielles sur le thème « La voie à suivre ». Des déclarations ont été faites par Harry Lilv, Secrétaire général adjoint, Ministère de l'environnement (Estonie); James L. Ole Kiyiapi, Chef de délégation (Kenya); Maria Rubiales de Chamorro, Représentante permanente du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies; Hamid Chabar, Représentant permanent adjoint du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies; Jairo Montoya, Chargé d'affaires et Représentant

permanent adjoint de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies; Jorge Argüello, Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies; Mohammed Khazae, Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies; Margaret Mukahanana-Sangarwe, Secrétaire permanent, Ministère de l'environnement et du tourisme (Zimbabwe); Madhuban Prasad Paudel, Représentant permanent adjoint du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies; Nurbek Jeenbaev, Représentant permanent du Kirghizstan auprès de l'Organisation des Nations Unies; Paulette Bethel, Représentante permanente des Bahamas auprès de l'Organisation des Nations Unies; Dean Merrilees, Ministre conseiller, Agriculture (Danemark); Claude Heller, Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies; Negash Kebret Batora, Ambassadeur/Chargé d'affaires par intérim et Représentant permanent adjoint de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies; Jan Henderson, Directeur de la Division de l'environnement, Ministère des affaires étrangères et du commerce (Nouvelle-Zélande); María Fernanda Espinosa, Représentante permanente de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies; Tapiwa Sue Mongwa, Ministre conseiller, Mission permanente du Botswana auprès de l'Organisation des Nations Unies; Aura Mahuampi Rodríguez de Ortíz, Représentante permanente adjointe de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies; Alpha Ibrahima Sow, Représentant permanent de la Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies; Hugo Siles Alvaredo, Représentant permanent de la Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies; Olivier Belle, Représentant permanent adjoint de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies; Andrzej Towpik, Représentant permanent de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies; Paolo Soprano, Directeur de Division, Ministère de l'environnement (Italie); Andrei Dapkiunas, Représentant permanent de Belarus auprès de l'Organisation des Nations Unies; Georgette Koko, Vice-Premier Ministre, Ministre de l'environnement, du développement durable, de la protection de la nature, de la prévention et de la gestion des catastrophes (Gabon); Gonzalo Guillén, Ministre conseiller, Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies; Sirodjidin M. Aslov, Représentant permanent du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies; Jasem Ibrahim J. M. Al Najem, Conseiller, Mission permanente du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies; Mohammed A. A. Alahraf, Conseiller, Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies; Navin Chandarpal, Conseiller auprès du Président pour les questions de développement durable (Guyana); Youcef Yousfi, Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies; Akec K. A. Khoc, Représentant permanent adjoint du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies; Jean-Marie Ehouzou, Représentant permanent du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies; et Bassam Darwish, Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

152. Ammar Hijazi, représentant de la Mission permanente d'observation de la politique auprès de l'Organisation des Nations Unies, a également fait une déclaration.

153. L'Observateur du Saint-Siège, Celestino Migliore, a également fait une déclaration.

154. L'Observateur de l'Organisation internationale pour les migrations, Luca Dall'Oglio, a fait une déclaration.

155. Candice Stevens, Conseillère pour les questions de développement durable de l'Organisation de coopération et de développement économiques, a fait une déclaration.

156. À sa 21^e séance, le 16 mai, la Commission a poursuivi l'examen du thème « La voie à suivre » et entendu des déclarations d'Alemneh Dejene, administrateur hors classe, Division de l'environnement, des changements climatiques et de la bioénergie (FAO), et de Remigio Martin Maradona, représentant de l'Institution intergouvernementale pour l'utilisation de la micro-algue spiruline contre la malnutrition.

D. Résumé du Président

157. À la 15^e séance, le 15 mai, le Président a présenté la première partie du résumé des débats.

158. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Australie, Mexique, Canada, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique et Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine) ainsi que par les observateurs des pays suivants : Mali, Bénin, Norvège, Venezuela (République bolivarienne du), Togo, Malaisie, Slovaquie (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne) et Maurice.

159. Des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes suivants : commerce et industrie; enfants et jeunes.

160. À la 17^e séance, le 14 mai, le représentant d'Antigua-et-Barbuda a fait une déclaration (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine).

161. À la 21^e séance, le 16 mai, le Président a présenté la deuxième partie du résumé des débats.

162. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), Mexique, Inde, Australie, Iran (République islamique d'), Thaïlande, République-Unie de Tanzanie, Fédération de Russie et Afrique du Sud, ainsi que par les observateurs des pays suivants : Slovaquie (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), Suisse, Namibie, Brésil, Argentine, Colombie et Égypte.

163. Le résumé du Président se lit comme suit :

Première partie

Examen des questions thématiques

I. Ouverture de la session

1. Le Président de la seizième session de la Commission du développement durable, Francis Nhema, Ministre de l'environnement et du tourisme du Zimbabwe, a ouvert la session de fond le 5 mai 2008. Dans sa déclaration d'ouverture, il a rappelé que les éléments du module thématique pour la période 2008-2009 – agriculture, développement rural, sols, sécheresse, désertification et Afrique – jouent un rôle fondamental dans la réalisation des objectifs de développement durables. Les questions à l'examen étaient complexes et interconnectées, et devaient donc être abordées de manière intégrée. Il fallait aussi prêter attention à des questions telles qu'un système commercial international équitable et un meilleur accès au marché pour les pays en développement, ainsi que la nécessité de créer un véritable partenariat permettant à l'Afrique d'atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international, et en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement. La crise alimentaire soulignait l'actualité du programme de la Commission : l'augmentation du coût déjà élevé des denrées alimentaires aggravaient la faim et la malnutrition dont souffraient des centaines de millions de personnes, et menaçait de compromettre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire. Le Président a rappelé l'importance des grands groupes dans ces efforts et a lancé un appel à tous les pays afin qu'ils travaillent ensemble pour que la session de la Commission soit couronnée de succès.

2. En ce qui concernait l'organisation des travaux proposée, le Président a fait remarquer que la formule prévue pour la journée de discussions consacrées aux petits États insulaires en développement était une solution de compromis et ne devait pas créer un précédent. Il a remercié les États membres pour la souplesse dont ils ont fait preuve face aux problèmes d'emploi du temps. L'observateur de la Grenade (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Alliance des petits États insulaires) a insisté sur le fait que la Commission s'était engagée à examiner l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (« Programme d'action de la Barbade ») et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (« Plan de mise en œuvre de Maurice ») et qu'il fallait accorder à cet examen la même importance qu'aux autres sujets abordés. À l'instar du Président, il a estimé que l'arrangement trouvé ne devait pas constituer un précédent.

3. Dans ses remarques liminaires, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a noté qu'au cours des dernières années l'économie mondiale avait connu une forte croissance, et que si celle-ci se poursuivait en ayant des retombées positives pour le plus grand nombre, on pourrait espérer voir des millions d'autres personnes sortir de la pauvreté. Il a attiré l'attention sur les problèmes liés aux thèmes devant être examinés à la session en cours, et en particulier sur la hausse des prix des denrées alimentaires dans le monde,

la faible croissance de la production agricole et les répercussions des changements climatiques sur l'agriculture – et surtout sur les moyens d'existence des populations vivant en zones arides. Il a souligné les problèmes hors du commun que l'Afrique continuait de rencontrer sur le chemin menant au développement durable, et a rappelé la nécessité d'une révolution verte africaine. Insistant sur la vulnérabilité des petits États insulaires en développement, il a fait valoir que, pour renforcer leur capacité d'adaptation, il était important d'investir plus afin d'étendre et de diversifier leur économie rurale et d'établir des liens intersectoriels plus solides entre l'agriculture, la pêche et les autres secteurs de l'économie. S'agissant de l'examen des décisions sur la question de l'eau et de l'assainissement prises par la Commission à sa treizième session, il a rappelé que les résultats étaient mitigés : on arriverait peut-être à atteindre l'objectif concernant l'eau d'ici à 2015, mais pas celui de l'assainissement.

4. Les représentants des gouvernements qui avaient organisé des activités intersessions entre septembre 2007 et avril 2008 en vue de contribuer à la seizième session de la Commission ont présenté les résultats de ces réunions (pour les rapports, voir <http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd16/intersessional.htm>).

II. Examen d'ensemble : déclarations générales

5. Le Président de Worldwatch Institute, Christopher Flavin, a ouvert la session en prononçant un discours général. Il a proposé quelques réflexions inspirées du rapport *State of the World 2008*, qui se penche sur les innovations pour une économie viable. Il a insisté sur le fait que si l'on ne réussissait pas à instaurer une économie viable, la crise alimentaire et énergétique actuelle se poursuivrait et s'amplifierait étant donné que la consommation augmentait dans de nombreux pays en développement et demeurait élevée par habitant dans les pays développés. Pour mettre fin à la crise, il fallait un engagement politique fort permettant d'investir plus dans l'agriculture et d'adopter de nouvelles stratégies – en particulier pour que les petits exploitants puissent utiliser les nouvelles technologies de l'agriculture durable. Il a également attiré l'attention sur l'importance des nouvelles technologies en matière énergétique, notamment sur les sources d'énergies renouvelables. L'engagement envers les énergies renouvelables gagnait du terrain, et les pays qui étaient aujourd'hui à l'avant-garde en la matière seront ceux qui réussiront le mieux. Il importait donc de veiller à ce que les pays en développement mettent au point et utilisent eux aussi ces technologies : c'était l'ensemble de la communauté mondiale qui devait relever les défis actuels.

6. Dans leurs déclarations générales, les délégations se sont dites satisfaites des rapports que le Secrétaire général avait présentés à la Commission et de l'inventaire établi par celle-ci, considéré comme un moyen pratique d'organiser l'information et de partager les bonnes pratiques; il a cependant été noté que pour que cet inventaire conserve sa pertinence et son utilité, en particulier pour les pays en développement, il fallait l'affiner encore plus. Certaines délégations ont également parlé des réunions régionales de mise en pratique et des travaux des commissions régionales.

7. Les délégations ont rappelé la nécessité d'un système commercial multilatéral ouvert et non discriminatoire pour que tous les pays, et notamment les pays en développement, atteignent une croissance économique durable et la sécurité alimentaire. Elles ont demandé que les négociations sur l'agriculture qui avaient lieu dans le cadre du Cycle de négociations de Doha pour le développement sortent de l'impasse et débouchent rapidement sur des résultats.

8. De nombreux intervenants ont salué le fait que l'on ait choisi l'Afrique comme thème spécial dans le cycle thématique actuel, mais ils ont aussi rappelé qu'elle devait demeurer une constante dans l'ordre du jour de toutes les sessions de la Commission. Ils ont souligné les défis énormes que le continent devait relever, en particulier dans les domaines thématiques à l'examen, pour parvenir à un développement durable. Il devait établir dans tous les secteurs des partenariats efficaces avec ses partenaires de développement, notamment dans le cadre d'initiatives régionales telles que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

9. De nombreux intervenants ont mis en relief la situation particulière et les besoins spécifiques des pays en développement, et spécialement des pays d'Afrique subsaharienne, des petits États insulaires en développement, des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral.

10. De nombreuses délégations ont insisté sur l'importance de l'examen de la question de l'eau et de l'assainissement; en matière de ressources en eau, une gestion intégrée avec une forte participation des parties prenantes et tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des populations pauvres était un instrument clef dans la promotion d'un développement équilibré, grâce à la prise en considération de la question de l'eau dans les autres politiques sectorielles.

11. Il a été rappelé que l'élimination de la pauvreté restait une priorité générale et un objectif global du développement durable et que, pour y parvenir, il fallait absolument instaurer une agriculture et un développement rural viables et amplifier les efforts de lutte contre la sécheresse et la désertification, en changeant les modes de production et de consommation et en limitant la déforestation et la dégradation des forêts.

12. De nombreuses délégations ont estimé que l'apport de ressources supplémentaires ainsi que le transfert de technologie et de savoir-faire et le renforcement des capacités – c'est-à-dire les moyens d'application – étaient les clefs du développement durable. Elles ont demandé à la communauté internationale de tenir ses engagements dans ces domaines, notamment les engagements de Monterrey. Il a été signalé que, d'après les chiffres récents, l'aide au développement avait diminué en 2006 et 2007.

13. La crise alimentaire et l'augmentation du prix des aliments faisaient partie des points préoccupants les plus souvent cités; de nombreux intervenants ont fait état de leurs effets délétères sur les populations pauvres et sur les progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté et la faim, qu'elles risquaient de réduire rapidement à néant. Pour un grand nombre d'intervenants, la recherche de solutions à long terme aux problèmes structurels de la production alimentaire et de l'agriculture devait être au cœur

des travaux de la session. En même temps, quelques délégations se sont réjouies que le Secrétaire général ait créé une équipe spéciale de haut niveau chargée de trouver des solutions à la crise alimentaire.

14. De nombreuses délégations ont rappelé qu'il était nécessaire de changer le système agricole en profondeur. Pour satisfaire à long terme une demande alimentaire qui allait en grandissant, il fallait accroître la productivité agricole et investir davantage dans l'agriculture, tout en veillant à ce qu'elle devienne plus durable. Les pratiques agricoles devaient changer; il fallait s'employer à améliorer la gestion des terres et du sol et à trouver des moyens efficaces pour que les petits exploitants puissent bénéficier des avancées scientifiques et technologiques. Il était également nécessaire de mieux reconnaître le rôle primordial que les femmes jouaient dans l'agriculture – et de les faire participer à l'élaboration des mesures visant à accroître durablement la productivité.

15. De nombreux intervenants ont évoqué les changements climatiques et l'adaptation de l'agriculture à ces changements, qui devraient avoir une incidence sur les ressources en eau et aggraver très fortement la sécheresse et la désertification. Certains intervenants considéraient que les changements climatiques étaient le plus pressant des problèmes qui se posaient aux pays africains, aux petits États insulaires en développement et aux pays les moins avancés – dont les économies reposent sur des activités qui dépendent des conditions météorologiques. Il fallait aider les pays en développement à élaborer des stratégies d'adaptation, et pour cela accroître l'aide financière, actuellement très en deçà des besoins, transférer des technologies et renforcer les capacités des pays concernés.

16. Les intervenants ont insisté sur des questions intersectorielles, telles que les modes de production et de consommation non viables, pour lesquelles les pays développés montreraient l'exemple, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées.

17. Plusieurs délégations ont évoqué les problèmes qui se posaient aux populations vivant sous occupation étrangère; d'autres se sont dites préoccupées par la politisation des délibérations de la Commission.

18. Certaines délégations ont mis en avant le fait que la présente session était une bonne occasion de souligner les effets de synergie entre les conventions de Rio, d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement et les mesures mises en œuvre dans des domaines connexes. À cet égard, il a été rappelé que les activités visant à susciter ces synergies devaient avoir lieu dans le cadre des mandats des conventions et des accords, et dans le respect du statut légal de chacun d'entre eux. D'autres ont dit que, s'agissant des thèmes à l'ordre du jour de la Commission, il fallait prendre garde de ne pas répéter ce que les organismes existants spécialisés, tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, faisaient déjà.

III. Discussions thématiques : agriculture, développement rural, sols, sécheresse, désertification et Afrique

A. Introduction

19. On trouvera dans le présent résumé les opinions exprimées lors des débats thématiques; ce résumé ne représente pas un consensus. Les débats ont été nourris par les rapports présentés par les États Membres, les rapports du Secrétaire général, les conclusions des réunions d'application régionale, les exposés et la participation active des intervenants. Les études de cas présentées au cours des sessions y ont également contribué. À cette session d'examen, la Commission s'est attachée à cerner les contraintes et les obstacles, ainsi qu'à partager les enseignements tirés et les meilleures pratiques. Cette session a offert l'occasion de partager des solutions concrètes, d'apprendre des autres et d'adapter les solutions qui aident à assurer des moyens d'existence viables et à éliminer la pauvreté.

20. Étant donné la crise alimentaire qui sévit actuellement et vu le rôle vital que joue l'agriculture dans la lutte contre la pauvreté et la faim comme dans la réalisation d'un développement viable au niveau mondial, le choix de l'agriculture comme un des thèmes principaux du cycle d'application pour la période 2008-2009 s'avère tout à fait opportun et justifié. Les participants ont accueilli avec satisfaction le retour de l'agriculture au programme de la Commission. À mi-chemin de l'échéance fixée pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, la Commission a abordé la question la plus déterminante pour la réalisation du premier de ces objectifs – réduire de moitié la pauvreté et la faim dans le monde – dont tous les autres découlent directement.

21. Les intervenants ont examiné la crise alimentaire actuelle et les problèmes qu'elle posait à long terme; les tendances de la production, de la consommation et des prix agricoles; les conséquences des changements climatiques et du prix élevé de l'énergie, ainsi que de nouveaux facteurs tels que la demande en biocarburants. Il a été également convenu qu'il était impossible d'examiner l'agriculture séparément des autres éléments du module thématique, à savoir le développement rural, les sols, la sécheresse, la désertification et l'Afrique. La Commission devait étudier tous ces facteurs de manière intégrée, dans le contexte du développement durable.

22. Le développement rural et l'agriculture avaient un rôle important à jouer dans la réalisation de l'objectif du Millénaire relatif à la pauvreté et à la faim. Dans le monde, plus de 70 % des pauvres vivaient dans des zones rurales, où le taux de pauvreté était plus de deux fois plus élevé qu'en zone urbaine. En raison de la crise alimentaire actuelle, on risquait de ne pouvoir atteindre cet objectif; c'est pourquoi il importait plus que jamais de placer l'élimination de la pauvreté au cœur des programmes et des politiques de développement.

23. La terre était l'un des biens les plus précieux des populations rurales. Elle procurait un moyen de subsistance, représentait un filet de sécurité contre la pauvreté absolue et sous-tendait les relations socioéconomiques au sein de la société. Elle servait également à forger les identités culturelles. La terre jouait un rôle bénéfique dans les écosystèmes et permettait d'atténuer les effets

des changements climatiques et de s'y adapter. La sécurité d'occupation des terres et l'accès équitable à la terre et aux ressources naturelles étaient au centre du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.

24. La sécheresse menaçait les moyens de subsistance des populations vivant dans les zones touchées, car elle conduisait à la pénurie et à l'insécurité alimentaires. Elle contribuait au fléchissement de la production agricole, à la famine et aux mouvements de population. De nombreux intervenants ont relevé les liens forts entre sécheresse, agriculture, développement rural et changements climatiques. Les pays en développement étaient particulièrement vulnérables à la sécheresse, surtout dans les régions où l'activité économique était tributaire des conditions météorologiques.

25. Les changements climatiques prévus allaient probablement accroître la fréquence, la sévérité et la durée des épisodes de sécheresse dans de nombreuses zones arides et semi-arides, et avoir des effets négatifs encore plus importants et durables. La fréquence accrue du phénomène El Niño/La Niña avait abouti à un nouveau régime climatique appelé aridité saisonnière ou sécheresse périodique, qui venait s'ajouter aux sécheresses locales.

26. La désertification, qui était la forme la plus grave de dégradation des terres, menaçait toute avancée vers le développement durable et l'élimination de la pauvreté et de la faim. Elle pouvait réduire à néant les actions entreprises par les pays en développement pour atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, et notamment les objectifs du Millénaire. Elle frappait surtout les plus pauvres parmi les pauvres, qu'elle privait de leurs terres, c'est-à-dire de leur principal moyen de subsistance.

27. La désertification était un problème mondial demandant une réaction à l'échelle mondiale, par le biais d'efforts concertés entre les États Membres et les parties concernées. Il fallait donc établir une coopération internationale, et notamment des partenariats, un transfert de technologie et un renforcement de la recherche scientifique au niveau mondial.

28. Au cours des dernières années, de nombreux pays africains avaient enregistré une forte croissance économique. On avait constaté de nombreuses évolutions positives qu'il ne fallait ni négliger ni sous-estimer : des efforts importants avaient notamment été faits pour réduire la pauvreté, améliorer l'accès à l'eau et promouvoir la bonne gouvernance. L'accès à l'enseignement primaire et secondaire s'était notablement amélioré, de même que l'accès aux soins médicaux et aux traitements contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose.

29. Mais l'Afrique était toujours en retard en matière de développement durable, et notamment pour ce qui était de la réalisation des objectifs du Millénaire. La productivité agricole, l'amélioration des infrastructures, la compétitivité industrielle, la gestion des ressources naturelles, le renforcement – et notamment le financement – des systèmes de santé et de la planification urbaine viable se heurtaient à des problèmes tels que l'utilisation efficace des ressources, le tourisme durablement viable et la gestion des produits chimiques et des déchets.

30. Un environnement favorable à tous les niveaux, une bonne gouvernance, des institutions et un renforcement des capacités étaient les conditions

nécessaires au développement durable dans les domaines à l'examen. Il fallait plus particulièrement renforcer la recherche scientifique et faire en sorte que l'éducation soit axée sur les solutions. Il fallait mettre en place des mécanismes permettant de faciliter le dialogue entre scientifiques, décideurs et agriculteurs, et notamment de meilleurs services de vulgarisation agricole afin que les agriculteurs, et surtout les petits exploitants, aient accès à l'information et à des solutions.

31. Il était urgent d'appliquer le programme Action 21, de se conformer aux principes de Rio et d'appliquer le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, ainsi que de constituer le partenariat international pour le développement prôné par la Déclaration du Millénaire. À cet égard, il a été noté que les engagements de la communauté internationale concernant l'aide publique au développement (APD) n'avaient pas été pleinement respectés. L'aide publique au développement avait fléchi depuis deux ans. De plus, une grande partie de cette aide avait été consacrée aux secours d'urgence et à l'allègement de la dette.

32. De nombreuses délégations ont noté les contraintes extérieures entravant les progrès dans les domaines thématiques à l'examen, en particulier pour ce qui est des moyens de mise en œuvre.

B. Obstacles

1. Agriculture

33. La pauvreté, l'utilisation non durable des ressources naturelles et la sécurité alimentaire étaient liées et devaient être traitées de manière cohérente et globale.

34. La flambée des prix des denrées alimentaires de base et la pénurie croissante de certains produits essentiels étaient en train de provoquer une crise alimentaire mondiale. Plusieurs facteurs avaient concouru à la montée des prix, notamment la sécheresse dans certaines des principales régions productrices, la baisse des réserves céréalières mondiales, l'évolution de la structure de la demande vers davantage de viande et de produits laitiers, l'augmentation du prix des combustibles et la demande croissante de biocarburants.

35. La productivité agricole restait faible dans bon nombre de pays et l'agriculture était souvent reléguée à l'arrière-plan, alors qu'elle devait être considérée comme un élément essentiel des efforts nationaux, régionaux et internationaux visant à réduire la faim et la pauvreté et à accroître les moyens de subsistance en milieu rural. L'insuffisance des investissements dans le secteur agricole, tant de sources publiques que privées, nationales et internationales, limitera durablement l'accroissement de la production agricole.

36. La pénurie d'eau, la mauvaise gestion des sols et de l'eau, la perte de terres arables du fait de la désertification et de la salinité croissante des sols, l'augmentation rapide des prix des intrants et l'inadéquation des politiques économiques étaient toujours les principaux obstacles à l'accroissement de la productivité agricole. L'accent a été mis sur l'adoption d'une approche globale

prévoyant l'intégration des politiques agricoles au programme national de développement durable.

37. Les changements et la variabilité climatiques avaient des répercussions sur la production agricole et les ressources foncières dans certaines régions. L'élévation du niveau de la mer et la hausse des températures menaçaient tout particulièrement les petits États insulaires en développement. L'agriculture, y compris l'aquaculture, et la pêche étaient vulnérables à des catastrophes naturelles plus fréquentes et aux effets des changements climatiques sur le cycle hydrologique.

38. Tout en contribuant à la sécurité alimentaire, l'agriculture avait des effets bénéfiques sur les écosystèmes, tels que la protection des sols, la régulation du climat et la conservation de l'eau et de la biodiversité. Pour pérenniser les améliorations apportées à la productivité et les effets bénéfiques sur l'écosystème, il faudrait cultiver les terres arables de manière viable.

39. Bon nombre de représentants ont souligné les difficultés rencontrées par les paysans pratiquant une agriculture de subsistance pour obtenir des intrants et avoir accès aux marchés. Les risques particuliers que représentent les fluctuations des marchés pour les petits exploitants ont également été soulignés.

40. Malgré la place importante qu'occupe l'agriculture en Afrique, l'accès à la nourriture a continué d'être limité dans la région. L'agriculture de subsistance, le manque d'accès aux intrants chimiques, au crédit et aux services de vulgarisation de même que la variabilité du climat ont sévèrement entravé la capacité des petits agriculteurs d'accroître la productivité agricole. Bon nombre d'orateurs ont renouvelé l'appel en faveur d'une révolution verte en Afrique afin d'accroître la production agricole, de renforcer la croissance économique et de parvenir à la sécurité alimentaire dans la région.

41. Les délégations ont mis l'accent sur la nécessité de mettre en place un système commercial multilatéral ouvert et non discriminatoire et elles ont lancé un appel en faveur de la conclusion rapide du Cycle de négociations de Doha pour le développement. Un grand nombre d'entre elles ont souligné l'importance de l'aspect du développement dans le programme de travail de Doha, et fait observer que l'impasse dans laquelle se trouvaient les négociations du cycle de Doha entravait la production agricole.

2. Développement rural

42. Les obstacles au développement rural étaient nombreux et très divers : politiques inadaptées; absence de participation aux prises de décisions de la part des principales parties intéressées telles que les femmes; accès limité des agriculteurs à l'éducation et aux informations qui leur permettraient d'améliorer leurs techniques de production ou de diversifier leurs revenus par des activités non agricoles, notamment. Le manque de ressources disponibles pour financer des programmes intégrés de développement rural a également entravé tout progrès.

43. Les tendances en matière d'investissement dans le développement rural ne devraient pas permettre de relever les défis actuels, bien que bon nombre de gouvernements avaient adopté des politiques et des programmes pour y faire

face. La part de l'aide publique au développement allouée à l'agriculture a progressivement baissé depuis les années 80.

44. L'absence d'accès, notamment des petits exploitants, aux techniques agricoles a également été un obstacle à l'accroissement de la productivité. De plus, les petits exploitants n'avaient qu'un accès limité aux marchés locaux et étaient plus exposés aux catastrophes naturelles et crises économiques. Les éleveurs souffraient principalement d'un accès limité aux pâturages et à l'eau et de restrictions aux droits de passage, ce qui rendaient leur cheptel encore plus vulnérable à la sécheresse.

45. L'absence d'infrastructure rurale et d'accès à l'infrastructure en général entravait fortement la circulation des biens et la fourniture de services en faveur des ruraux pauvres. Les besoins en milieu rural concernaient avant tout l'accès aux infrastructures, notamment aux transports et aux technologies de l'information et des communications ainsi qu'à l'énergie, à l'eau, à l'assainissement et aux soins de santé, de même que de meilleures possibilités d'éducation et d'apprentissage pour les jeunes, en particulier pour les filles et les femmes.

3. Ressources en terre

46. Les pressions sur des ressources en terre limitées étaient de plus en plus fortes du fait de l'augmentation de la population, des besoins croissants en nourriture, en énergie, en eau et en matières premières, et de l'extension des zones urbaines. Ces pressions, associées à l'évolution du climat, entraînaient une dégradation des terres, notamment une désertification, à laquelle contribuaient également la perte de terres arables – du fait de l'urbanisation – l'érosion ou des mécanismes qui rendaient les sols stériles. Cette dégradation avait eu des effets néfastes sur les moyens de subsistance, la production alimentaire et les services environnementaux rendus par la terre. La productivité des sols diminuait partout dans le monde, sans qu'il y soit possible d'y pallier. De nombreux intervenants ont souligné la nécessité d'inverser cette tendance.

47. Un certain nombre de pays en développement avaient un accès limité aux technologies et aux systèmes d'information susceptibles d'améliorer la gestion, la planification et la productivité des terres. La planification de l'utilisation et de la gestion des terres était compliquée par le manque de données à jour pour évaluer l'étendue de la dégradation des terres et la qualité des sols. Le manque de moyens techniques entravait fortement l'utilisation durable des terres, notamment dans les pays en développement.

48. L'absence d'accès à la terre et de politiques foncières transparentes entravait l'accès à d'autres ressources productives, empêchant les pauvres d'échapper au piège de la pauvreté. La faiblesse des capacités financières, humaines, techniques et institutionnelles était souvent considérée comme un obstacle important à la sécurisation des droits fonciers et à la réforme foncière.

49. L'absence de titres de propriété foncière constituait par ailleurs un obstacle important pour les petits exploitants qui souhaitaient investir dans leurs terres, limitant ainsi leurs possibilités de contribuer à la croissance économique, d'appliquer des méthodes de gestion durable des terres et de

s'intégrer davantage dans la société. Les groupes pauvres et marginaux, notamment les peuples autochtones et les femmes, n'avaient souvent pas de titres de propriété foncière, ce qui limitait toute réduction de la pauvreté. Dans de nombreux pays, la situation des femmes empêchait également de tirer le meilleur parti des ressources foncières. De plus, en dépit du rôle important qu'elles jouaient dans la gestion des terres et la production alimentaire, les femmes ne possédaient pas de titres de propriété des terres qu'elles travaillaient, ce qui les empêchait de garder et d'avoir accès à d'autres ressources productives.

50. Le changement climatique aura une incidence sur la disponibilité des terres et de l'eau et accroîtra la vulnérabilité, avec des conséquences particulièrement graves dans les petits États insulaires en développement. Or, avec des pratiques saines de gestion des sols, la terre pourrait être un puits des gaz à effet de serre, ce qui atténuerait les changements climatiques et limiterait la dégradation des terres. Une approche mieux équilibrée de gestion des terres pourrait contribuer à résoudre les conflits et à atteindre les objectifs.

4. Sécheresse

51. Les communautés touchées par la sécheresse n'avaient souvent ni les ressources financières et techniques ni le soutien en matière de renforcement des capacités nécessaires pour gérer efficacement ce problème, ce qui limitait fortement leur capacité à y résister.

52. La faiblesse des cadres législatifs destinés à encourager l'adoption de pratiques agricoles durables et le manque de capacités institutionnelles de mise en œuvre limitaient également les capacités des communautés locales à gérer les effets de la sécheresse.

53. Dans de nombreux pays et régions, les progrès limités réalisés dans la mobilisation d'investissements à long terme et la participation des parties prenantes continuaient d'empêcher la mise en œuvre de mesures efficaces d'atténuation des effets de la sécheresse et d'adaptation à ces effets. À cet égard, de nombreux intervenants ont relevé la nécessité pour les partenaires du développement d'accroître leur aide financière et technique.

54. L'absence de prévisions et d'informations fiables et à jour mises à la disposition des communautés locales comme de systèmes de surveillance et de moyens d'alerte rapide dans les régions et les pays en développement touchés, notamment en Afrique, limitaient fortement les capacités d'évaluation de l'incidence de la sécheresse. La collecte et la gestion de données à l'échelle spatiale pertinente et le partage d'informations à l'échelon national posaient souvent problème.

55. La sécheresse provoquait une dégradation de l'environnement dans un cercle vicieux d'exposition des sols, d'érosion, de dégradation des terres et de désertification, ainsi qu'un risque accru d'incendies de forêts, avec de graves conséquences sur la pollution atmosphérique, les émissions de gaz à effet de serre et la perte de puits de dioxyde de carbone.

56. La gestion de la sécheresse avait tendance à être fragmentée, avec une coopération limitée aux échelons local, régional et international en matière de planification et de gestion.

5. Désertification

57. La pauvreté extrême et généralisée en milieu rural restait le principal obstacle à la lutte contre la désertification, qui créait de nombreux défis et difficultés pour l'Afrique et plusieurs autres régions. Des pratiques non viables d'utilisation des terres dans les secteurs agricole et pastoral continuaient d'affaiblir la résistance des écosystèmes des zones arides, les rendant de plus en plus vulnérables à la dégradation des terres et à la désertification.

58. La faiblesse des structures institutionnelles et juridiques, la mauvaise coordination de la collaboration entre les parties intéressées concernant notamment la gestion de l'agriculture, des terres et des ressources naturelles, ainsi que le manque de ressources financières et de capacités techniques, continuaient de contrecarrer la mise en œuvre d'interventions ciblées et efficaces visant à lutter contre la désertification. Du fait de l'absence de systèmes mondiaux de surveillance et d'évaluation, seules des informations fragmentées étaient disponibles.

59. L'absence d'incitations en faveur d'une utilisation et d'une gestion durables des parcours, notamment de moyens de subsistance sûrs dans le secteur de l'élevage, de même que de programmes de recherche en matière d'élevage et de gestion efficace des pâturages constituaient également des obstacles.

60. L'inefficacité de l'utilisation d'eau dans l'agriculture irriguée avait contribué à l'épuisement des masses d'eau douce et des ressources d'eau souterraine dans de nombreuses zones arides. La baisse du niveau des nappes phréatiques entraînait une augmentation de la salinité et une diminution de la qualité de l'eau, avec les effets négatifs que cela entraînait pour la santé de l'homme et de l'animal, la productivité des sols et la biodiversité.

61. La lenteur du processus de transfert, d'acquisition et d'adaptation de technologies appropriées et abordables, notamment de conservation de l'eau et des sols, visant à introduire des cultures résistant au climat et consommant moins d'eau, ainsi qu'à améliorer la productivité de la terre et augmenter la production agricole, continuait d'entraver les efforts des pays en développement confrontés à la dégradation des terres, à la désertification et à la sécheresse.

62. Les efforts visant à attirer les investissements du secteur privé dans les secteurs touchés par la désertification et la sécheresse échouaient souvent, du fait de l'absence d'incitations financières qui auraient pu contribuer à leur rentabilité. La pauvreté et l'accès insuffisant au crédit à des conditions abordables empêchaient les populations locales d'obtenir un financement qu'elles auraient pu investir de manière profitable dans des mesures visant à prévenir la dégradation des terres et renforcer leurs moyens de subsistance.

63. Dans certains pays et dans certaines régions, les conflits, les guerres ainsi que les restrictions à l'accès et à l'utilisation de la terre et d'autres ressources naturelles continuaient d'aggraver les conséquences de la dégradation des sols et de la désertification sur les moyens de subsistance et les écosystèmes.

64. Les insuffisances sur les plans de la recherche scientifique, de l'enseignement, de la collecte de données, de la surveillance et du

renforcement des capacités constituaient autant d'obstacles dans les pays en développement, étant donné que pour accroître la résistance, il fallait une connaissance approfondie des écosystèmes locaux, des variations climatiques, de l'utilisation des terres et des tendances démographiques.

65. La participation limitée des communautés locales, des peuples autochtones et d'autres groupes de la société civile à la prise de décisions relatives aux politiques visant à combattre la désertification pénalisaient l'efficacité de ces politiques.

6. Afrique

66. Les économies d'Afrique restaient fortement tributaires des exportations de produits primaires, qui constituaient au moins 80 % du montant total des recettes d'exportation pour la moitié d'entre elles. Les avancées scientifiques et technologiques n'étaient adoptées que lentement, et les investissements étrangers directs restaient peu importants. L'insuffisance et le sous-développement des infrastructures, notamment dans le domaine des transports et de l'irrigation, ajoutés à la dégradation des terres, à la désertification et aux changements climatiques, constituaient un obstacle majeur à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration de la santé et à la sécurité alimentaire.

67. La crise alimentaire menaçait d'effacer les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : les prix des denrées étant devenus trop élevés pour les pauvres, elle a entraîné une réorientation des ressources budgétaires au détriment d'autres besoins prioritaires. Il fallait prendre d'urgence des mesures pour que les pauvres puissent continuer d'acheter des aliments et pour permettre aux agriculteurs faisant face à une hausse des coûts des intrants de semer en vue de la prochaine campagne.

68. Les rendements des cultures de base en Afrique étaient très inférieurs (environ le quart) à la moyenne mondiale. Des investissements à long terme étaient nécessaires pour accroître la productivité agricole. Dans de nombreuses régions, les sols étaient gravement appauvris en éléments nutritifs et l'utilisation d'engrais restait très faible. Pour les agriculteurs pauvres, les engrais étaient devenus encore moins abordables du fait de la hausse du prix du pétrole. Il fallait donc insister sur l'importance d'une utilisation plus efficace des engrais et d'autres méthodes visant à augmenter la fertilité des sols, alors même que des efforts étaient faits pour rendre les engrais plus accessibles et abordables.

69. Les améliorations de la productivité agricole devaient s'accompagner d'un renforcement des autres chaînons de la chaîne d'approvisionnement (ou de valeurs) agricole, notamment d'efforts pour veiller à ce que les agriculteurs puissent commercialiser leurs excédents à un prix attractif. L'intégration régionale commerciale pouvait y contribuer en permettant la production d'intrants agricoles à une échelle économique. Toutefois, les échanges intra-africains restaient entravés par des obstacles commerciaux et de mauvaises infrastructures transfrontières. Les acteurs de la chaîne de valeur n'étaient que faiblement reliés entre eux, et les agriculteurs avaient un accès limité aux informations du marché. Les agriculteurs, et notamment les femmes, n'avaient souvent aucune garantie en matière de droits fonciers et aucun accès au crédit.

70. La productivité et la compétitivité de la plupart des secteurs industriels étaient faibles, ce qui limitait la possibilité pour l'Afrique de passer de la production de produits agricoles non transformés à des activités à plus forte valeur ajoutée. Les faibles niveaux d'investissement du secteur privé, la faiblesse des marchés financiers intérieurs, le manque de capacités techniques et le transfert limité de technologies, entre autres, constituaient des obstacles à la diversification de l'économie et la modernisation de l'industrie.

71. Le mauvais état de santé était l'une des raisons les plus courantes pour lesquelles les ménages tombaient dans la pauvreté ou ne pouvaient en sortir. L'absence d'accès à une assurance maladie privée abordable ou à des soins de santé publics constituait l'un des principaux obstacles au développement durable en Afrique. La faiblesse des revenus, le coût élevé des produits pharmaceutiques, comparé par exemple à ceux pratiqués en Asie du Sud, l'absence de données nécessaires à la mise au point de produits d'assurance et le sous-développement des marchés financiers, notamment, entravaient la création d'un système de soins de santé abordable en Afrique.

72. L'Afrique continuait de subir les répercussions du système commercial mondial. Le système actuel pourrait limiter l'accès des produits agricoles d'Afrique aux marchés. L'intégration régionale en Afrique devait être renforcée. Outre le fait qu'elle s'accompagnait d'une réduction des coûts et d'un élargissement des marchés, elle pourrait aider les pays africains à mieux faire face aux changements climatiques, et la Commission économique pour l'Afrique, l'Union africaine et le NEPAD pourraient jouer un important rôle à cet égard.

73. La difficulté de l'accès à l'énergie entravait dans une grande mesure la réalisation des objectifs du développement durable, notamment de la réduction de la pauvreté.

C. Enseignements tirés et pratiques optimales

1. Agriculture

74. Compte tenu de l'augmentation attendue de la fréquence des catastrophes naturelles, des sécheresses et des inondations en particulier, il fallait accroître la résistance et mettre en place des mécanismes favorisant l'adaptation aux changements climatiques. À cet égard, les plans d'assurance agricole adoptés par certains pays avaient réussi à assurer la couverture nécessaire en matière de risque.

75. Des pratiques durables de gestion des sols permettraient à l'agriculture de contribuer à atténuer les conséquences des changements climatiques en constituant un puits de gaz à effet de serre et en réduisant ses propres émissions. Des pratiques durables de gestion de l'agriculture, de la sylviculture et des ressources naturelles seraient susceptibles d'accroître la productivité de ressources rares et d'aider à protéger les bassins versants.

76. Les gouvernements et les grands groupes travaillant en partenariat avaient obtenu des résultats prometteurs en matière de gestion durable des ressources naturelles. Les coopératives rurales avaient représenté des moyens

efficaces d'aider les agriculteurs à obtenir des crédits, à augmenter la productivité et à accéder à de nouveaux marchés.

77. La mise en valeur et la gestion efficaces des ressources en eau et la réutilisation des eaux usées traitées pourraient contribuer à accroître la résistance aux changements climatiques et à assurer la sécurité alimentaire. En outre, l'amélioration de l'efficacité de l'irrigation et des pratiques de gestion dans les exploitations agricoles pourrait également contribuer à faire face aux pénuries d'eau et à augmenter la sécurité alimentaire.

78. Les technologies de l'information et des communications s'étaient révélées utiles aux chefs d'entreprise et aux petits agriculteurs ruraux. Elles facilitaient l'accès aux informations relatives aux marchés et pourraient offrir aux agriculteurs les moyens d'obtenir des conseils et une formation ainsi que des services de vulgarisation. Elles pourraient également améliorer l'accès aux services financiers – crédit, épargne, paiement et réception de virements.

79. La transformation de cultures vivrières en biocarburants était une cause de préoccupation pour de nombreux pays. Pourtant, si cette production répondait aux exigences de durabilité, elle pourrait aider à surmonter la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et créer des emplois.

80. De nombreux orateurs ont décrit les mesures prises par leur pays ou dans leur région face aux divers problèmes touchant à leur secteur agricole. L'expérience acquise en Afrique dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies nationales en matière de sécurité alimentaire conformément au Plan de mise en œuvre de Johannesburg et aux plans d'action régionaux a été mise en évidence.

2. Développement rural

81. Parmi les activités qui avaient aidé les populations rurales à améliorer leurs moyens de subsistance, il y avait : la création de coopératives agricoles pour garantir l'offre de services; l'extension des programmes de formation aux jeunes pour leur permettre d'améliorer leur aptitude à l'apprentissage et les encourager à investir dans leur propre communauté; la création de microentreprises agricoles; le renforcement des institutions nationales de lutte contre la pauvreté; et les investissements dans les infrastructures, y compris hôpitaux, routes et écoles.

82. En appuyant les petites et moyennes entreprises agro-industrielles et en tirant parti à la fois des connaissances locales et traditionnelles et des derniers progrès scientifiques et technologiques, on pourrait contribuer à la création d'emplois ruraux et à la diversification des économies rurales.

83. Les obstacles au développement rural ne pourraient être surmontés que par l'adoption d'approches globales et intégrées qu'il faudrait élaborer dans le contexte local. L'adoption de politiques de décentralisation avait facilité la prestation de services aux populations rurales de certaines régions. L'accès à l'électricité et à l'eau avait favorisé la création d'entreprises.

84. De nombreuses collectivités rurales avaient bénéficié des fonds nationaux créés pour appuyer les programmes de développement ruraux. L'amélioration de la productivité agricole et de l'accès aux infrastructures

physiques et sociales et aux services avait fortement contribué au succès des stratégies de développement. Le tourisme a été considéré comme l'une des activités non agricoles les plus susceptibles de sortir les pauvres des zones rurales de la pauvreté.

3. Sols

85. Une gestion intégrée des sols et des ressources en eau qui tienne compte de toutes les utilisations pourrait augmenter la productivité des terres, renforcer la résistance des systèmes agricoles et accroître la disponibilité des ressources en eau. Une telle approche devrait être fondée sur une bonne gouvernance, une politique foncière transparente et la participation véritable de toutes les parties prenantes à tous les niveaux. Les connaissances traditionnelles pourraient contribuer aux nouvelles méthodes et technologies de gestion durable des sols. Des techniques telles que l'agriculture de conservation et le zéro labour ont fait leurs preuves dans bien des cas.

86. La rareté des terres avait amené certains pays, lors de la conception de leurs politiques, à répartir l'utilisation des terres en fonction de leur productivité maximale et à éviter la perte de zones dotées d'une grande productivité agricole. L'étude des effets de grande échelle pourrait aider à concevoir une utilisation équilibrée des terres où le biocarburant ne ferait pas concurrence à la production alimentaire et aux zones boisées.

87. Un accès garanti aux droits fonciers, sur un plan collectif ou individuel, surtout pour les groupes marginalisés, les autochtones et les femmes, associé à un système transparent d'administration foncière s'était révélé essentiel pour assurer des moyens de subsistance viables et réduire la pauvreté.

88. Les régimes d'occupation des sols fondés sur les principes de bonne gouvernance et de droits fonciers jouaient un rôle clef dans la gestion des ressources naturelles pour assurer la sécurité alimentaire et la prospérité et réduire les conflits et la pauvreté. Des mesures d'incitation visant à encourager une gestion durable des ressources foncières, telles que le paiement des écoservices, avaient porté leurs fruits dans certains pays. Les réformes agraires qui prenaient en compte les droits culturels et coutumiers étaient davantage susceptibles de réussir.

89. L'installation d'entreprises d'intérêt commercial pour ce qui était jusqu'alors des exploitations agricoles traditionnelles risquait d'avoir de graves conséquences sur la sécurité alimentaire et le développement économique et social. Les évaluations de l'impact social pourraient aider à les éviter et à trouver des solutions de remplacement.

90. L'application des normes du travail établies par l'Organisation internationale du Travail (OIT) renforce les droits des travailleurs agricoles.

91. Les évaluations stratégiques environnementales et les évaluations d'impact sur l'environnement étaient utiles pour la planification de l'utilisation durable des terres. Elles avaient déjà fait leurs preuves pour la prévention et dans la recherche de solutions pour atténuer les impacts sur l'environnement. Un dialogue entre planificateurs et spécialistes du changement climatique pourrait permettre de traiter les relations complexes qui existent entre utilisation des terres et protection de l'environnement.

92. La décentralisation de l'administration des biens fonciers pourrait aider à promouvoir une bonne gouvernance et une gestion efficace des ressources naturelles, de même que la transparence pourrait réduire la corruption.

4. Sécheresse

93. L'adoption d'une approche préventive avait permis de réduire les risques de sécheresse et d'en atténuer les conséquences. Compte tenu des prévisions actuelles relatives aux changements climatiques, une telle approche était absolument nécessaire.

94. La sécheresse étant étroitement liée à la gestion de l'agriculture et des sols, les stratégies adaptées devraient promouvoir une agriculture durable, la conservation des sols, la diversification des cultures et la gestion intégrée des eaux. La protection des sols en tant que moyen d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation des effets de ces changements devrait être explorée plus avant. Des mesures de renforcement des capacités et de formation étaient nécessaires pour assurer l'application de telles stratégies.

95. Le renforcement de la capacité de résistance était un élément important de la gestion de la sécheresse. On pouvait constater que les communautés dotées d'une infrastructure bien établie et de bonnes capacités de gestion de la sécheresse avaient pu traverser des périodes de sécheresse sans souffrir d'une faim généralisée ou voir leur économie s'effondrer.

96. Vu les risques que la sécheresse présentait pour la production agricole, la mise au point et l'adoption de variétés de cultures xérophiles étaient devenues une composante importante de la gestion de l'agriculture dans les situations de sécheresse. La recherche dans ce domaine devrait être fortement encouragée.

97. La conservation et la gestion des ressources en eau dans les zones sèches souffrant de stress hydrique étaient essentielles. Le recyclage et la réutilisation de l'eau pourraient constituer un moyen efficace de faire face aux pénuries chroniques qui touchent les régions arides. Il faudrait éduquer et sensibiliser le public pour qu'il s'oriente vers la consommation d'eau récupérée ou recyclée. Une attention particulière devrait être accordée à l'utilisation durable des eaux souterraines profondes. On pourrait aussi accroître l'efficacité des méthodes de récupération des eaux de pluie et d'irrigation des cultures.

98. Un meilleur accès à des technologies agricoles appropriées et abordables et à la formation à leur utilisation était important pour accroître la production alimentaire et adopter des cultures résistantes à la sécheresse tout en maintenant le niveau de productivité des sols.

99. La sécheresse était devenue un important facteur de risque qui influait sur les décisions d'investissement des producteurs agricoles et des institutions financières travaillant avec les agriculteurs. L'assurance climatique indexée était un outil économique novateur permettant de gérer les risques liés à la sécheresse.

100. La nécessité d'adopter une approche intégrée quant à la fourniture des informations fiables et d'actualité sur le climat et des prévisions météorologiques était largement reconnue. Les dommages économiques, sociaux et écologiques associés aux épisodes de sécheresse pourraient être

réduits si ces informations et prévisions étaient prises en compte dans les stratégies d'adaptation et d'atténuation des effets de la sécheresse.

101. Le développement des investissements dans les mesures d'alerte rapide, y compris la mise en place de systèmes d'alerte, était essentiel. Il permettrait d'améliorer les prévisions de manière à aider les communautés locales à faire face aux vagues de sécheresse. Dans ce contexte, l'importance de l'accès des communautés rurales aux systèmes d'alerte rapide a été soulignée.

102. De nombreux orateurs ont attesté de la valeur des connaissances traditionnelles pour l'adaptation à la sécheresse et l'atténuation de ses effets, telles que les stratégies utilisées traditionnellement par les peuples autochtones, des méthodes de gestion et de conservation des eaux ou de captage et de stockage des eaux de pluie.

5. Désertification

103. L'intégration aux cadres de développement nationaux permettrait, à condition que les capacités institutionnelles soient suffisantes, d'assurer l'efficacité des programmes de lutte contre la désertification. L'inscription des priorités identifiées dans les stratégies et programmes au budget national facilitait la mobilisation des ressources requises et leur affectation aux activités prioritaires. Le transfert de moyens d'action aux parties prenantes locales, aux femmes en particulier, et les partenariats, notamment entre les secteurs public et privé, pourraient accélérer la mise en œuvre. La coopération régionale devrait aussi être encouragée.

104. L'expérience montrait que, souvent, les systèmes de propriété foncière collective n'encourageaient pas les agriculteurs à investir dans des méthodes de gestion durable des terres. Par contre, l'attribution de terres à titre individuel encourageait les agriculteurs à investir dans la conservation des cultures et des sols, ce qui se traduisait par une augmentation à la fois de la production agricole et de la valeur des terres.

105. Quelques orateurs ont évoqué l'octroi de prêts destinés à la gestion durable des pâturages et à l'amélioration de la gestion des ressources en eau ainsi que de subventions et d'assurances ciblées durant les périodes de sécheresse.

106. La gestion locale des ressources naturelles, y compris l'exploitation forestière privée et collective et la conservation des sols et des eaux, avait profité aux agriculteurs.

107. L'utilisation des connaissances traditionnelles que les communautés locales et les populations autochtones avaient accumulées au fil des ans, par exemple les méthodes de récupération des eaux de pluie, y compris le recours à des réservoirs ou à des citernes souterrains dans les zones arides, et la conservation de la biodiversité, constituait un moyen efficace de lutte contre la sécheresse et la désertification. La diffusion commerciale de ces connaissances devrait être conçue de telle sorte que les communautés locales et les peuples autochtones en tirent des bénéfices directs.

108. Des échanges plus intenses entre scientifiques, décideurs et communautés locales pourraient accélérer la diffusion et l'adaptation de

nouvelles technologies et des connaissances connexes en vue de les appliquer dans les pays en développement, avec le soutien des partenaires de développement.

109. La définition d'indicateurs facilitait l'évaluation régulière des améliorations apportées à la gestion de l'utilisation des sols et de l'impact de ces améliorations sur l'agriculture et les écosystèmes.

6. Afrique

110. Les institutions africaines étaient fortement engagées en faveur de l'éradication de la pauvreté, que l'Union africaine considérait comme une tâche essentielle. De nombreux pays avaient adopté des stratégies nationales de réduction de la pauvreté et des politiques pour promouvoir la bonne gouvernance. Le NEPAD offrait un cadre cohérent et concret pour la réalisation du développement durable en Afrique, compte tenu des priorités du continent. Ses activités concernaient le renforcement des capacités, la consolidation de la coopération régionale et sous-régionale, la promotion d'une meilleure gouvernance régionale et la fourniture d'un appui à la mise en œuvre de l'initiative du Nouveau Partenariat en matière d'environnement. Les partenariats avec d'autres pays et régions avaient abouti à une plus grande coopération au sujet des questions de développement durable, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

111. Les pays africains, qu'ils soient situés au nord ou au sud du Sahara, partageaient de nombreux défis en matière de développement durable : pénuries en eau, dégradation des sols, sécheresse et désertification. Il était donc possible d'échanger des données d'expérience et de coopérer d'un bout à l'autre du continent.

112. En ce qui concernait l'agriculture, les gouvernements africains s'étaient engagés à atteindre d'importants objectifs, y compris ceux du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique du NEPAD. Ils visaient notamment à consacrer 10 % au moins des ressources budgétaires nationales au développement agricole et rural, tel que prévu dans la Déclaration de Maputo et dans la Déclaration d'Abuja sur les engrais pour une révolution verte africaine.

113. L'énergie étant un facteur essentiel du développement industriel, de l'agro-industrie en particulier, de nombreux pays africains avaient lancé des programmes ambitieux pour combler leur déficit dans ce domaine. Un certain nombre de partenariats avaient été conclus à cette fin. Dans certains pays, des coopératives de production électrique créées avaient permis d'apporter l'électricité dans les zones rurales.

114. Plusieurs expériences réussies avaient eu lieu dans le domaine de l'agriculture et de la lutte contre la désertification. Dans le cadre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique du NEPAD et conformément aux engagements pris dans la Déclaration de Maputo, les gouvernements africains consacraient davantage de ressources à l'agriculture et élaboraient, en collaboration avec leurs partenaires de développement et les communautés économiques régionales, des programmes intégrés de développement agricole nationaux et régionaux fondés sur les faits

scientifiques les plus récents. L'adoption d'une approche globale et intégrée en matière d'investissement agricole englobant les politiques, la technologie et les liens avec les marchés pourrait se traduire par un accroissement de la productivité et un développement des échanges avec un impact direct sur les revenus ruraux et réduire en conséquence la faim et la pauvreté. Le Programme intégré du NEPAD offrait un cadre d'action général dans ce domaine.

115. Des projets pilotes et des projets de formation et de renforcement des capacités avaient été réalisés dans divers pays. L'accent y était mis notamment sur les services de vulgarisation, la fourniture d'intrants et l'octroi de crédits et autres formes d'aide aux petits exploitants agricoles, des techniques agricoles viables, telles que l'irrigation au goutte à goutte ou d'autres méthodes naturelles visant à limiter l'usage des insecticides et des engrais. Les institutions publiques de recherche agricole avaient aidé à la création de variétés améliorées et à la normalisation et à la promotion de nouvelles utilisations et de nouveaux marchés pour les cultures vivrières de base de l'Afrique. Les programmes pilotes comportaient des plans d'assurance pour les agriculteurs, les éleveurs et les autres acteurs de la chaîne de valeurs agricole. Ces plans étaient de plus en plus considérés comme un moyen de protection des agriculteurs et des éleveurs contre les effets des changements climatiques.

116. L'expérience d'un pays qui avait rapidement développé son secteur agricole montrait l'efficacité d'une offre ciblée aux petits exploitants agricoles d'intrants abordables fournis par l'intermédiaire de négociants du secteur privé. L'appui apporté par le gouvernement aux petits exploitants pour qu'ils adoptent des variétés de cultures de base et commerciales à rendement élevé avait également connu un certain succès.

117. Quelques pays africains avaient réussi à inverser le phénomène de dégradation des sols en procédant par exemple au reboisement de terres laissées en friche. Il s'agissait d'une méthode de régénération des sols relativement peu coûteuse. Avec l'appui du gouvernement et de donateurs, des entreprises gérées localement pourraient renforcer les chaînes de valeurs des produits forestiers locaux et créer de précieux revenus pour la communauté.

118. Le tourisme pouvait devenir un secteur économique important en Afrique. Le tourisme durable, y compris le tourisme local et l'écotourisme, pourrait constituer un complément important de la gestion des ressources naturelles. Les expériences en Afrique occidentale et en Afrique australe montraient comment les pays pouvaient coopérer à la gestion des parcs et d'autres écosystèmes de valeur qui dépassaient les frontières nationales. La protection des terres communales avait été utile au tourisme axé sur la faune en Afrique australe. L'Organisation mondiale du tourisme pourrait apporter une assistance technique en matière de tourisme durable.

119. L'Afrique pourrait tirer des enseignements intéressants de l'expérience d'autres pays en développement. Elle pourrait s'inspirer de réseaux de connaissances ruraux pour élaborer des programmes concernant les services de vulgarisation, la recherche et l'établissement de liens entre agriculteurs. Les petits États insulaires en développement du Pacifique seraient très désireux d'échanger des connaissances sur la récupération des eaux et d'établir un dialogue avec les pays africains.

120. Sur le plan des infrastructures, des progrès considérables avaient été réalisés, grâce notamment à la coopération Sud-Sud et Nord-Nord. Les échanges multiples qui ont eu lieu parmi les pays africains et entre ces pays et ceux d'Asie et d'Amérique latine, ainsi qu'avec les partenaires de développement, avaient contribué à la diffusion de pratiques optimales et à l'utilisation de nouvelles technologies.

D. Moyens de mise en œuvre

121. Il est nécessaire d'investir d'urgence dans la recherche et le développement, en particulier dans les technologies et les structures agricoles novatrices et écologiquement viables. À cet égard, il faut prendre des mesures pour renforcer la diffusion et le transfert de technologies agricoles nouvelles et novatrices aux pays en développement. La communauté internationale devrait intensifier son appui aux investissements dans l'agriculture et accroître sensiblement l'aide publique au développement pour encourager la recherche internationale et renforcer les services sur le terrain de sensibilisation, de formation et de vulgarisation dans le domaine de l'agriculture, y compris ceux offerts par le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale.

122. Une conclusion rapide et fructueuse du Cycle de négociations de Doha pour le développement permettrait de traiter un grand nombre de problèmes dans le secteur de l'agriculture, en apportant des avantages concrets aux agriculteurs des pays en développement.

123. Il convient de souligner le rôle important des parties prenantes, en particulier des agriculteurs et travailleurs agricoles, dans la réalisation du développement agricole. On considère généralement que le labeur des travailleurs agricoles est sous-estimé et sous-payé. Il paraît indispensable de pourvoir aux besoins spéciaux des agricultrices.

124. Il ne peut y avoir d'agriculture durable sans une production et une distribution de semences suffisantes et écologiquement rationnelles. Il convient d'encourager un recours accru à l'agriculture biologique et aux cultures vivrières traditionnelles.

125. Il faut étudier sous tous ses aspects la mise au point de variétés génétiquement modifiées résistant aux parasites, aux maladies et à la sécheresse au moyen d'une recherche adaptée, tout en tenant pleinement compte de leurs risques potentiels.

126. Fournir informations et conseils aux petits agriculteurs concernant des pratiques agricoles durables peut les aider à augmenter leur production et à échapper au piège de la pauvreté. De même, fournir un appui technique aux petites entreprises peut contribuer à ce qu'elles restent compétitives.

127. L'investissement dans les infrastructures rurales et les services sociaux est considéré comme un moyen efficace d'éliminer la pauvreté. Par ailleurs, la création de perspectives économiques au moyen des technologies modernes et du développement des petites industries peut grandement favoriser l'emploi non agricole en milieu rural.

128. Il faut investir suffisamment dans la gestion durable des terres et la sécurité du régime foncier. Il faut fournir aux administrations nationales et locales davantage de ressources afin qu'elles soient en mesure de faire progresser la réforme foncière et l'accès à la terre. Allouer davantage de ressources financières aux projets de gestion des terres contribuerait à améliorer cette gestion et la productivité agricole.

129. Les mécanismes et les techniques visant à augmenter la productivité agricole et à régler les problèmes de délivrance des titres fonciers, mis au point par les pays en développement et les pays développés, pourraient être partagés dans le cadre de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud.

130. La bonne gouvernance, la transparence et le renforcement des capacités sont nécessaires au renforcement du cadre institutionnel et juridique pour la gestion foncière. Il faut renforcer les capacités dans le domaine des procédures administratives et des systèmes d'information pour créer un mécanisme de garantie des droits fonciers, qui tienne compte des données nationales spécifiques.

131. Augmenter les ressources financières allouées au domaine d'intervention du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) concernant la dégradation des terres, principalement la désertification et le déboisement, au cours du prochain cycle de reconstitution des ressources du Fonds devrait débloquer de nouveaux financements supplémentaires de la part de ce dernier. Certains pays estiment que le Mécanisme de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification doit faire l'objet d'un réexamen et d'une réforme visant à l'orienter dans une direction qui lui permettrait d'appuyer le FEM en ce qui concerne la fourniture et la mobilisation des ressources en vue de l'élaboration et de l'exécution de programmes d'action.

132. Faciliter l'accès aux technologies spatiales et à leurs applications, notamment les mécanismes d'observation de la Terre, les satellites météorologiques, les réseaux de télécommunications par satellite, ainsi que des systèmes de navigation par satellite pour la surveillance et l'évaluation de l'environnement, permet de mieux contrôler et repérer les processus de désertification et les cas de sécheresse. Renforcer les capacités dans le domaine de l'utilisation des techniques spatiales et de leurs applications améliore la base de connaissances en ce qui concerne la gestion de la sécheresse, l'adaptation aux changements climatiques et la prévision des récoltes, y compris leur calendrier.

133. On a procédé à diverses évaluations des besoins de l'Afrique en matière d'investissements dans les années à venir. Selon une des prévisions, il faudrait quelque 6 milliards de dollars par an pour la construction d'infrastructures rurales. L'Union européenne a annoncé qu'elle entendait consacrer d'ici à 2010 la moitié de son aide publique au développement à l'Afrique, ce qui correspondrait à une augmentation (au taux de change actuel) de 10 milliards de dollars par an.

134. Il faut renforcer le partenariat pour le développement avec l'Afrique, en commençant par le respect des engagements à l'échelon international concernant l'aide publique au développement. Il est nécessaire d'apporter au

continent des ressources nouvelles et supplémentaires. Il faut renforcer les initiatives en cours, comme le nouveau partenariat Asie-Afrique.

135. D'importants allègements de dettes, ont été accordés, ces dernières années, mais de nouveaux allègements pourraient apporter des avantages économiques et sociaux notables. Il faut augmenter les investissements étrangers directs et donner aux petites et moyennes entreprises comme aux entrepreneurs davantage accès aux capitaux au moyen de prêts commerciaux novateurs et du microcrédit.

136. Il est nécessaire de renforcer les capacités et le transfert des technologies, conformément au Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, d'établir une coopération technique et des partenariats. Il faut en particulier appuyer le renforcement des capacités dans les communautés locales et chez les peuples autochtones.

137. Sans une augmentation de l'APD et des investissements publics dans les infrastructures, principalement dans les zones rurales, il sera impossible d'accroître les revenus des agriculteurs africains et la valeur ajoutée dans l'agriculture. Il est nécessaire également d'augmenter les investissements dans la recherche et le développement, de créer des entreprises locales s'occupant de semences indigènes, et de fournir un appui aux services de vulgarisation dans les pays africains. Il faut renforcer les capacités pour appuyer la stratégie du NEPAD concernant le développement industriel. Il faut redoubler d'efforts pour attirer des investissements vers les activités de transformation des ressources naturelles en Afrique, dont l'industrie agroalimentaire, et la production locale et régionale d'intrants agricoles.

138. De nombreuses délégations ont souligné l'importance du renforcement des capacités commerciales, de l'augmentation de la capacité de production et du développement de la compétitivité pour que l'Afrique tire pleinement profit du commerce international. Il faut s'attacher, à titre prioritaire, au renforcement des capacités commerciales, notamment par une aide efficace pour le commerce.

E. Interdépendance et questions intersectorielles

139. Compte tenu de leur forte interdépendance, il est impossible de traiter les différentes questions thématiques – agriculture, développement rural, sols, sécheresse, désertification et Afrique – de façon isolée. Pour réaliser des progrès à long terme, il est indispensable de s'attaquer aux interdépendances entre les questions thématiques et les questions sectorielles au moyen d'une approche intégrée qui inclut la promotion de partenariats à tous les niveaux et réunit les multiples parties prenantes.

140. Personne ne nie qu'il y ait encore des inégalités dans les modes de consommation au sein des pays et entre les pays. Il est indispensable de rechercher des modes de consommation et de production viables – les pays développés montrant la voie – conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées pour réaliser des progrès dans ce domaine.

141. La question de l'égalité des sexes est une question intersectorielle extrêmement importante pour le cycle de travail actuel de la Commission.

L'inégalité des sexes s'est avérée un frein à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Les femmes qui travaillent dans le secteur de l'agriculture, en particulier, tendent à être des travailleuses invisibles, et ce sont les hommes qui reçoivent la plus grande partie des revenus provenant de l'agriculture. Les agricultrices manquent de formation, n'ont pas accès au crédit, aux marchés et aux filières commerciales. Les gouvernements devraient se consacrer avant tout à l'autonomisation des femmes.

142. Les jeunes, en particulier dans les zones rurales, doivent disposer d'autres moyens de subsistance et des moyens de contribuer au développement durable.

143. Il s'est avéré que les stratégies nationales de développement durable ont porté leurs fruits dans de nombreux pays développés ou en développement. Elles mettent en valeur les cohérences des plans globaux et sectoriels et facilitent l'intégration des questions intersectorielles dans les stratégies sectorielles. Dans certains pays en développement, la mise en œuvre de plans nationaux et d'initiatives a permis d'obtenir des progrès sensibles vers le développement durable, une plus grande facilité d'adaptation de l'économie, une intensité moins élevée d'utilisation de l'énergie et une diminution du coût de l'énergie par unité de production ou de consommation, ce qui a entraîné des retombées favorables du point de vue social et de l'environnement.

144. De nombreux pays ont mis en place des dispositifs d'examen des stratégies nationales pour le développement durable et partagent leurs connaissances, ce qui constitue un moyen prometteur d'accélérer la mise en œuvre de telles stratégies et de réaliser les engagements énoncés dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

145. Des partenariats public-privé, y compris ceux établis lors du Sommet mondial pour le développement durable, se sont avérés des instruments importants pour le renforcement du développement durable, en favorisant notamment un plus grand engagement multipartite, la mobilisation des ressources, et la facilitation du transfert et de la diffusion des technologies. Le secteur privé peut jouer un rôle important dans l'accroissement de la production agricole et la promotion du développement rural.

146. Le renforcement des capacités revêt une importance capitale, particulièrement dans les zones rurales et reculées. Le manque de connaissances, de législation appropriée et d'infrastructures institutionnelles, et les faiblesses des systèmes d'éducation et de développement des ressources humaines continuent de contrecarrer les efforts en cours visant à promouvoir la productivité agricole, faciliter le développement rural et combattre la désertification et la dégradation des sols.

147. On ne peut accroître la productivité agricole sans avoir recours à la science. Il importe d'investir dans la science et la technique, la formation, le renforcement des capacités et le partage des connaissances pour franchir les obstacles à long terme. La science et la technique dans d'autres domaines, y compris l'application des technologies spatiales, peuvent jouer un rôle important, par exemple, dans le suivi des modifications de l'utilisation des terres. Il convient d'engager la communauté internationale à apporter son aide dans ces domaines.

F. Défis permanents

148. Plus de 850 millions de personnes souffrent déjà de faim chronique dans le monde et la flambée actuelle du prix des denrées alimentaires précipite des millions d'autres pauvres vers la faim. Les besoins d'aide alimentaire ont atteint un niveau critique, tandis que le coût de la fourniture de l'aide alimentaire va croissant. Pour relever ce défi, il faut prendre des mesures à court et à long terme. Dans l'immédiat, il est urgent de satisfaire les besoins d'aide alimentaire supplémentaires en mobilisant des fonds additionnels auprès de la communauté internationale.

149. La mobilisation d'investissements à long terme dans les infrastructures, au moyen tant des ressources nationales que de l'aide publique au développement, les mesures d'incitation en faveur des investissements du secteur privé dans la production agricole et la production animale, et le renforcement des capacités des exploitants de terres, en particulier les communautés locales, les femmes et les jeunes, demeurent des tâches permanentes.

150. Il est nécessaire de créer de nouveaux partenariats stratégiques dans le secteur de l'agriculture et d'accroître les investissements dans la recherche et le développement agricoles. La communauté internationale doit appuyer les transferts de technologie et le renforcement des capacités dans le secteur agricole. Il faut créer de nouvelles plate-formes destinées aux services de vulgarisation, à la recherche et aux liens entre exploitants agricoles. Il est indispensable d'investir dans les technologies de l'information et des communications dans les zones rurales pour mieux ouvrir aux agriculteurs l'accès aux marchés et à l'information technique. La mise en œuvre des recommandations du Sommet mondial sur la société de l'information pourrait beaucoup contribuer à réaliser cet objectif.

151. Il est nécessaire et urgent de diversifier l'économie rurale dans le but d'ouvrir de nouvelles possibilités pour la main-d'œuvre rurale et de réduire les inégalités entre zones rurales et urbaines, s'agissant de la qualité de la vie et de l'accès aux services. Dans ce contexte, les programmes de développement rural doivent s'efforcer de créer de nouvelles possibilités d'emploi et de sources de revenus en dehors du secteur de l'agriculture. L'exploitation minière à petite échelle et écologiquement rationnelle, la conservation des forêts et la gestion forestière offrent la possibilité de diversifier l'économie. Toutefois, toutes les possibilités de développement rural devaient être adaptées à chaque milieu rural.

152. Les économies rurales, dont l'agriculture, dépendent dans une large mesure des ressources naturelles qui, pour la plupart, sont surexploitées. L'utilisation non viable des terres et des ressources en eau est une menace grave à la durabilité des économies rurales, en particulier celles qui reposent sur l'agriculture. Les niveaux croissants de dégradation des terres et de désertification réduisent encore plus les perspectives de réaliser l'objectif de sécurité alimentaire. Ainsi, nourrir une population croissante demeure un grave problème.

153. L'amélioration et le maintien des moyens de subsistance de groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants, les personnes âgées, les peuples

nomades, les éleveurs itinérants et les peuples autochtones, les handicapés et les populations vivant dans des régions reculées qui sont constamment menacés par la dégradation des terres, la pénurie des ressources en eau et les changements climatiques constituent toujours un grand défi. Pour le relever, il faut faire appel à des mesures d'appui ciblées; les femmes peuvent contribuer grandement à l'exécution de ces mesures en tant qu'agents de changement.

154. Dans le contexte d'une rivalité accrue pour les terres, les sections les plus défavorisées de la société – qui comprennent souvent des paysans sans terre, des femmes, des éleveurs itinérants, des peuples autochtones, des métayers et des ouvriers agricoles – sont les moins capables de lutter. Un grand nombre de ces utilisateurs de terres vivent sur des terres partagées en commun et n'ont pas de statut d'occupation, ce qui les rend particulièrement vulnérables à la dépossession.

155. Les pratiques non viables d'utilisation des terres constituent une menace sérieuse contre le développement durable. À cet égard, l'expansion incontrôlée des établissements humains non seulement pose un problème en ce qui concerne la planification et la gestion viables de l'utilisation des terres mais peut mener à une réduction de la production alimentaire dans certains pays.

156. De nombreuses délégations ont souligné le rôle important que remplit la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, dans la lutte contre la dégradation des terres et la désertification et dans l'atténuation des conséquences de la sécheresse, et ont rappelé qu'il fallait qu'elle soit pleinement appliquée. La Convention, en tant que seul instrument universel juridiquement contraignant qui traite de la dégradation des terres et de la désertification, offre un cadre pour les programmes d'adaptation, d'atténuation et de renforcement de la capacité de résister et pourrait, à ce titre, appuyer les mesures visant à traiter les effets négatifs des changements climatiques et la perte de la biodiversité. Il faut favoriser les effets de synergie entre la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies contre la désertification, tout en respectant les mandats distincts de chaque instrument juridique.

157. L'apport de fonds à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la moins dotée en ressources financières des conventions de Rio, demeure une grande source de préoccupation. Le plan-cadre stratégique décennal récemment adopté en vue de la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) a ouvert la voie au renouvellement des engagements en faveur de la Convention et de sa pleine application à tous les niveaux.

158. Il est possible d'accroître la production agricole tout en maintenant la productivité du sol, notamment en renforçant l'efficacité de l'irrigation, en collectant les eaux pluviales et en poursuivant les recherches afin d'introduire des espèces et des semences qui résistent à la sécheresse. Adapter les stratégies de pâturage à la charge limite des pâturages pourrait contribuer à la remise en état des terres à pâturage.

159. Il est essentiel, dans les régions désertiques, de déterminer les points chauds de la dégradation des terres, y compris les points de départ des

tempêtes de sable, et de créer des dispositifs pour mettre en garde contre le déplacement des dunes de sable et les tempêtes de sable.

160. Les changements climatiques prévus ne vont qu'aggraver les problèmes de pénurie d'eau et de qualité de l'eau dans de nombreuses régions sous stress hydrique. Étant donné que les pressions sur les ressources en eau sont de plus en plus importantes, l'augmentation de la fréquence et de la gravité des sécheresses devient une source de préoccupation pour les zones tant déficitaires qu'excédentaires en eau. Cette situation appelle une action globale en ce qui concerne l'atténuation des effets des changements climatiques, l'adaptation, le transfert des technologies et le financement.

161. Il faut accorder une plus grande attention et de plus importantes ressources à la surveillance de la sécheresse et aux systèmes d'alerte rapide, notamment à la mise en place de systèmes et de réseaux. Il faut en particulier améliorer l'accès des pays en développement à des données météorologiques fiables et à jour.

162. Il faut conforter la base de connaissances pour lutter et contrôler la désertification et gérer la sécheresse, y compris en appuyant la recherche scientifique, la collecte de données et le suivi des initiatives dans le but de mettre au point un système de suivi et de notification, partagé mondialement et abordable financièrement.

163. Pour accélérer le développement durable, il importe de réaliser l'égalité des sexes. Parmi les mesures pour y parvenir, on peut citer les suivantes : mobiliser les femmes qualifiées dans le secteur agricole, y compris par un accès préférentiel aux programmes de formation; s'assurer que les flux de ressources aillent bien aux femmes africaines; renforcer les capacités des institutions traitant d'agriculture dans le but de favoriser la sensibilisation à la situation spécifique des femmes; prendre des dispositions visant à encourager les femmes propriétaires de petites exploitations à adopter plus rapidement des pratiques plus viables; et former les agricultrices à l'entretien des machines et du matériel agricoles.

164. Les ressources dont on dispose pour la reconstruction après les conflits sont insuffisantes et imprévisibles. Il est nécessaire de créer un cadre plus adapté à la reconstruction dans les pays qui sortent d'un conflit et d'augmenter l'aide publique au développement.

165. La communauté internationale doit intensifier son appui à la mise en œuvre de divers programmes sous les auspices du NEPAD.

166. Il faut développer le commerce régional en Afrique. Une augmentation des échanges commerciaux et une plus large intégration économique favoriseraient non seulement l'agriculture mais aussi les secteurs produisant des intrants et autres produits agricoles. Toutefois, il est difficile de s'engager sur la voie de l'intégration sans une infrastructure de transport régional.

167. Il convient de redoubler d'efforts pour étendre l'éducation en Afrique et en améliorer la qualité, tout comme il faut s'efforcer de renforcer les services de santé, dont le financement des dépenses de santé et les systèmes d'assurance maladie. Le grand nombre d'orphelins du sida, qui va croissant

dans certains pays, rend l'objectif d'une éducation et de soins de santé d'un niveau suffisant pour les enfants et les jeunes d'autant plus difficile à réaliser.

168. Les pays continuent de rencontrer des obstacles à la mise en œuvre des stratégies nationales pour le développement durable étant donné que ces stratégies sont des processus qui touchent tous les niveaux (local, national, régional et international) et tous les secteurs font intervenir des acteurs multiples parmi toutes les parties prenantes importantes. Pour relever ces défis, il est indispensable d'accroître l'échange de données d'expérience et de mieux appuyer le renforcement des capacités.

169. Il faut accorder une priorité plus élevée à la promotion de modèles de consommation et de production viables, en particulier dans les pays développés. Il faudrait élaborer des politiques et des programmes favorisant la production et la consommation viables en fonction du contexte du développement durable.

170. La mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones renforcerait l'action en vue de réaliser les objectifs de développement durable.

171. Il est possible aux organismes des Nations Unies d'œuvrer de concert pour relever les défis permanents que posent les modules thématiques.

IV. Débats régionaux

Introduction

172. Cinq débats régionaux ont été tenus pour présenter les conclusions des réunions régionales de mise en pratique, dont chacun a été suivi d'un dialogue entre les délégués et d'éminents experts gouvernementaux et non gouvernementaux, représentants de commissions régionales et autres partenaires régionaux, qui se sont employés à définir les difficultés et les contraintes rencontrées et à dégager des enseignements et des pratiques optimales en ce qui concerne le module thématique à l'examen.

Afrique

173. Les participants ont souligné que l'accélération des progrès concernant les différents thèmes du module était indispensable au développement durable en Afrique et ont noté les liens entre les différents thèmes, notamment entre changements climatiques et sécurité alimentaire. L'Afrique était le continent qui comptait le pourcentage le plus élevé de pauvres et de personnes vulnérables au changement climatique, et l'amélioration de la productivité agricole ainsi que le renforcement du développement rural étaient indispensables pour éliminer la pauvreté.

174. Compte tenu de la nature multidimensionnelle des problèmes rencontrés dans la région, si certains d'entre eux pouvaient être traités au niveau national, d'autres exigeaient des initiatives régionales. Les participants ont cité quelques exemples d'initiatives prises aux niveaux national et régional à cet égard. Soulignant l'importance du NEPAD, certaines délégations ont demandé que ses programmes et ses activités bénéficient d'un appui accru. Les délégations

ont par ailleurs demandé aux donateurs de renforcer l'appui qu'ils apportaient aux institutions régionales compte tenu du rôle joué par les communautés régionales.

175. Les participants ont souligné que le régime foncier et la propriété foncière, notamment pour ce qui était des femmes, demeuraient parmi les questions essentielles à régler en Afrique. Ils ont également fait observer qu'il ne pouvait y avoir d'urbanisation durable sans développement rural durable.

176. Les délégations ont souligné qu'il fallait investir dans l'agriculture et le développement rural, et notamment honorer les engagements pris dans le cadre des stratégies et des plans régionaux. Des subventions étaient également nécessaires. Elles ont appelé les donateurs à honorer leurs engagements, comme le prévoyait le Consensus de Monterrey.

177. La nécessité d'accroître au maximum la productivité agricole et d'améliorer les services de vulgarisation et l'accès à la technologie a été reconnue. L'insuffisance des infrastructures entravait l'accès aux marchés, ce qui n'incitait pas les agriculteurs à augmenter la production alimentaire face à la montée des prix. Sur le plan mondial, les délégations ont souhaité une conclusion rapide du Cycle de négociations de Doha.

178. Plusieurs participants ont appelé l'attention sur le fait que les terres arides offraient la possibilité d'exploiter des ressources potentiellement utiles à relativement peu de frais, ce qui constituait en même temps un moyen d'atteindre les objectifs d'adaptation au changement climatique et d'atténuation des effets de ce changement. Ils ont par ailleurs noté le rôle du tourisme durable.

179. Les participants ont attiré l'attention sur l'importance de la coopération Sud-Sud et de la coopération tripartite sur les plans de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Certains ont préconisé le renforcement de la recherche et du développement agricole; d'autres ont souligné les besoins en matière de renforcement des capacités et de transfert de technologies et demandé de nouveaux allègements de dette.

Asie occidentale

180. Les questions thématiques à l'examen soulevaient des problèmes particuliers en Asie occidentale. Le manque de ressources en eau était l'un des principaux obstacles au développement agricole et rural. La population augmentait rapidement dans la région et les niveaux de pauvreté variaient considérablement d'un pays à l'autre. La désertification et la dégradation des terres continuaient de poser un problème, mais les pays prenaient toutefois des mesures d'amélioration et de conservation des sols et s'efforçaient d'améliorer les méthodes d'irrigation. Ils avaient pris des dispositions pour faire face à la fréquence accrue des sécheresses mais il restait des obstacles à surmonter pour pouvoir adopter une approche fondée sur la gestion des risques.

181. La hausse des prix des denrées alimentaires avait des effets néfastes sur les populations pauvres. L'insécurité alimentaire n'était pas un problème purement agricole et devait être résolue en tenant compte des dimensions économiques et sociales du développement durable. Pour certaines

délégations, on ne pouvait envisager de véritable développement durable sans stabilité politique.

182. Des délégations ont souligné qu'il fallait s'attaquer aux causes aussi bien naturelles qu'anthropiques de la désertification. Pour lutter contre la sécheresse, des mesures étaient prises au niveau régional pour améliorer les systèmes d'alerte rapide et de prévision, ainsi que les capacités d'observation et la collecte des données. Les pays de la région prenaient des mesures pour remédier au problème de l'urbanisation des terres agricoles et mettaient en place des stratégies participatives de planification et de gestion intégrées des terres.

183. Les participants ont pris note des problèmes agricoles que connaissait la région tels que le manque d'accès à l'irrigation, des pratiques agricoles peu efficaces et la salinisation des terres. Le manque d'accès aux technologies demeurait certes un problème majeur mais le transfert de technologies, pour être utile, exigeait un certain niveau de connaissances et de compétences de la part des utilisateurs. Ils ont souligné que la région avait intérêt à opter pour des cultures utilisant moins d'eau. L'amélioration de la productivité agricole ainsi que des services sanitaires et éducatifs a été considérée comme étant un facteur important pour la réalisation du développement durable dans la région.

184. Les délégations ont constaté que les producteurs agricoles de la région avaient du mal à accéder aux marchés. Face aux obstacles non tarifaires au commerce, en particulier les normes en matière d'environnement et de sécurité alimentaire, des programmes à l'intention des petits producteurs étaient mis en place au niveau régional. Au niveau national, des mesures étaient prises pour soutenir l'agriculture et le commerce.

185. Les participants ont débattu des avantages et des coûts des usines de dessalement. Le dessalement avait toujours été une opération coûteuse mais les récents progrès technologiques le rendaient aujourd'hui plus abordable. On n'y recourait actuellement que pour produire de l'eau potable mais il était prévu de traiter l'eau saline des zones rurales à des fins agricoles.

Asie et Pacifique

186. Les participants ont mis en avant la diversité et le dynamisme économiques de la région, la plus peuplée de la planète, où se trouvaient certains des pays les plus riches et les plus pauvres du monde ainsi que les plus gros importateurs et exportateurs de produits agricoles. Le caractère particulier de la région favorisait la coopération intrarégionale et contribuait à son renforcement. Les pays de la région faisaient des progrès dans tous les domaines du module thématique, mais il restait néanmoins d'importants défis à relever.

187. Parmi les obstacles et les difficultés que la région rencontrait pour tenir les engagements qu'elle avait pris et atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés en ce qui concernait le module thématique actuel, les délégations ont cité la faible croissance de la production agricole, l'insuffisance des investissements dans le secteur agricole, l'inégalité d'accès aux marchés pour les produits agricoles, l'utilisation intensive des terres et des ressources en eau, les catastrophes naturelles de grande ampleur, l'élargissement du fossé entre zones

urbaines et zones rurales, la faiblesse des institutions, la mauvaise gouvernance et le manque d'infrastructures, l'augmentation du prix du pétrole, le manque de technologies et de moyens ainsi que l'insuffisance des ressources consacrées à la recherche scientifique. Les délégations ont également signalé que c'était en Asie-Pacifique que la dégradation des sols, la sécheresse et la désertification touchaient le plus grand nombre de personnes.

188. Parmi les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales, les participants ont relevé l'importance qu'il y avait de renforcer le pouvoir d'action des communautés locales, de respecter les droits fonciers, de favoriser l'établissement de partenariats public-privé, d'encourager la participation et les efforts de toutes les parties prenantes, de promouvoir l'écoresponsabilité dans le cadre de la croissance écologique et de répondre aux besoins des segments vulnérables de la société, notamment les petits agriculteurs et les femmes.

189. La nécessité d'investir davantage dans l'agriculture, notamment dans la recherche et le développement, a été soulignée. Le microfinancement, en particulier, a été considéré comme une forme prometteuse d'investissement.

190. Il fallait trouver un équilibre entre développement urbain et développement rural en mettant en place les stratégies voulues. Le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification devrait être pleinement et efficacement exploité pour combattre la désertification et la dégradation des sols. Il fallait renforcer la coopération régionale et sous-régionale face à la pollution transfrontière.

191. Les délégations ont souligné que les effets du changement climatique s'étaient déjà fait sentir dans toute la région, notamment sur la production agricole et la sécurité alimentaire. De nombreux participants ont déclaré que la crise alimentaire actuelle était liée au changement climatique, aux problèmes d'eau et à la flambée du prix du pétrole. Ils ont souligné qu'il fallait adopter une approche globale de ces problèmes, et fait observer que les stratégies d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets devaient porter sur l'égalité des sexes, les systèmes d'alerte rapide et la réduction des risques de catastrophe et bénéficier de moyens suffisants.

192. Les participants ont fait observer que les biocarburants pouvaient contribuer de façon majeure à l'amélioration de l'accès à l'énergie, mis qu'il fallait adopter une démarche réfléchie et veiller à ce que leur production se fasse dans le respect de l'environnement, en prenant pleinement en compte les questions de sécurité énergétique et de sécurité alimentaire et en leur accordant une égale importance.

Amérique latine et Caraïbes

193. Les participants ont noté que l'Amérique latine et les Caraïbes avaient réalisé des gains de productivité, notamment dans le secteur agricole, mais subissaient parallèlement les effets de la dégradation de l'environnement. À l'exception de la sous-région des Caraïbes où le pourcentage des terres forestières avait augmenté, la déforestation, la sécheresse, la désertification, la dégradation des sols et l'exploitation non viable des sols continuaient de menacer la région tout entière. La désertification avait sensiblement progressé au cours des dernières années. L'augmentation de la demande en ressources

naturelles et l'accès inégal à ces ressources, notamment la terre, l'eau et l'énergie, étaient des obstacles au développement durable. D'autres problèmes, tels que les taux élevés de pauvreté, l'exode rural et la vulnérabilité du secteur agricole aux chocs économiques et aux catastrophes naturelles ont été mis en avant.

194. Les délégations ont noté que les effets du changement climatique se faisaient déjà sentir dans toute la région, en particulier dans la sous-région des Caraïbes. Elles ont souligné la vulnérabilité des petits États insulaires en développement des Caraïbes, en particulier face à l'insécurité alimentaire, la hausse des prix de l'énergie ainsi que la montée du niveau des mers. L'insuffisance des ressources naturelles et la vulnérabilité aux chocs constituaient encore une menace pour le développement durable de ces États.

195. Les effets de la libéralisation des échanges et des subventions agricoles sur le développement rural, l'environnement, les agro-industries et la sécurité alimentaire constituaient un sujet de préoccupation majeur dans la région. La suppression des subventions agricoles aurait de nombreux effets positifs et permettrait notamment de stimuler la production dans les pays en développement de la région et de libérer des ressources pour le financement du développement. Il fallait également parvenir à trouver un équilibre entre la production agricole et celle des biocarburants, compte tenu en particulier de la hausse mondiale des prix des produits alimentaires et de l'énergie. Les terres non adaptées à l'agriculture pouvaient par exemple servir à la production de produits biopharmaceutiques et de biocarburants.

196. Sur le plan du développement durable, les participants ont souligné qu'il fallait adopter une approche intégrée qui tienne compte des liens entre la pauvreté, la sécurité alimentaire et la sécurité énergétique, l'environnement et la croissance économique. Pour faire face au changement climatique, il était nécessaire de prendre des mesures équilibrées qui n'aient pas d'effets préjudiciables sur les industries rurales, le commerce ou la sécurité alimentaire des pays en développement. L'intégration régionale et la coopération Sud-Sud pouvaient contribuer à la croissance, comme l'attestaient les initiatives régionales portant sur le développement social, en particulier l'éducation, l'alphabétisation, la santé et les services de base.

197. Il fallait soutenir et promouvoir l'action menée en faveur du développement durable par l'octroi de fonds, l'investissement et l'établissement de partenariats entre secteurs public et privé. Le transfert de technologies et le renforcement des capacités étaient des éléments déterminants pour l'amélioration de la productivité agricole et rurale. Les participants ont demandé que la communauté internationale contribue à promouvoir des normes de travail élevées pour les travailleurs ruraux.

Région de la Commission économique pour l'Europe (CEE)

198. Les participants ont souligné que la région de la CEE de même que les pays en développement, en particulier les pays d'Afrique, devaient faire de l'agriculture et de l'élevage des activités plus durables. La dégradation des terres, la désertification et la sécheresse étaient des entraves majeures au développement et à la pérennité des écosystèmes de la région. La dégradation

des sols et l'impact de la pollution industrielle étaient également de graves problèmes.

199. Les participants ont fait valoir que la gestion de l'agriculture et des écosystèmes devait être mieux intégrée et les liens entre l'agriculture durable et d'autres aspects des politiques de consommation et de production durables devaient être renforcés. Il fallait stabiliser les marchés agricoles afin de favoriser un développement harmonieux des zones rurales et promouvoir une bonne gestion des agrosystèmes et le développement de l'agriculture biologique dans toute la région et renforcer le rôle des associations d'agriculteurs qui contribuaient au développement durable du secteur agricole.

200. Les délégations ont souligné que les liens entre l'environnement et l'agriculture devaient être considérés comme un aspect important de la politique foncière. Une politique foncière cohérente inciterait les agriculteurs à préserver l'environnement et favoriserait une allocation optimale des ressources. La gestion intégrée des terres exigeait une bonne gouvernance et la garantie d'un accès égal à la terre pour les femmes et les peuples autochtones et devait faire partie intégrante d'une approche pluridisciplinaire. Elle devait en outre reposer sur des régimes fonciers clairs et précis.

201. La crise agricole actuelle pouvait aider les agriculteurs à rationaliser leur production : la montée des prix pouvait les inciter à réaliser de nouveaux investissements qui stimuleraient à leur tour la production. Toutefois, comme une croissance rapide de la production pouvait avoir des effets néfastes sur l'environnement, il fallait faire preuve de prudence.

202. Les participants ont constaté d'importantes disparités régionales et nationales en ce qui concerne le choix des priorités et la mise en pratique, aussi bien à l'intérieur de la région qu'au niveau mondial. Néanmoins, les observations faites au cours de la session régionale pour l'Afrique rejoignaient en grande partie celles qui portaient sur la région de la CEE. Un certain nombre de ces points communs aux deux régions pouvaient les aider à renforcer leur coopération sur la voie du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

203. Les délégations ont estimé que les résultats des diverses réunions régionales devaient être pleinement pris en compte au niveau mondial. La mise en commun des pratiques optimales et la diffusion de l'information permettraient d'élaborer des politiques en synergie qui favoriseraient l'action menée aux niveaux national, régional et sous-régional, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs fixés lors du Sommet mondial pour le développement durable. Il fallait aussi que les contributions apportées par les cinq régions soient davantage prises en compte lors des futures sessions de la Commission.

V. Application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

204. La Commission du développement durable a pour mission d'être le principal organe intergouvernemental chargé de la mise en œuvre et du suivi des engagements relatifs aux petits États insulaires en développement, y compris ceux contenus dans le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice. Conformément à la décision 13/1 adoptée par la Commission, une journée de ses sessions d'examen sera consacrée au suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme et l'application de la Stratégie. Cet examen a eu lieu le 12 mai 2008 lors de la seizième session de la Commission.

205. Des déclarations liminaires ont été faites par le Président, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et le Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. L'importance d'une évaluation régulière du Programme d'action de la Barbade a été soulignée, tout comme la nécessité de s'attacher à sa mise en œuvre. Le mandat de la Commission en tant que cadre d'évaluation a été réaffirmé. Des craintes et des regrets ont été exprimés au sujet du fait que le programme de travail de la Commission n'avait pas permis de consacrer une journée exclusivement à l'examen des problèmes de développement durable des petits États insulaires en développement. L'importance d'en réserver une journée entière lors des sessions d'examen de la Commission a été soulignée.

206. L'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de l'application de la Stratégie de Maurice s'est déroulé dans le cadre d'un débat général, au cours duquel on s'est inquiété de la lenteur de la mise en œuvre. Il a été signalé que les petits États insulaires en développement avaient marqué certains progrès aux niveaux national et régional en renforçant leurs capacités institutionnelles de développement durable, en formulant des stratégies et des plans d'action et en menant à bien des réformes de politique générale, mais que nombre d'entre eux continuaient de se heurter à des difficultés concernant, entre autres, les ressources techniques, financières et humaines limitées qui avaient entravé leur développement durable.

207. Des délégations ont également étudié les moyens à mettre en œuvre pour faire avancer le programme de développement durable des petits États insulaires en développement, notamment la nécessité d'inverser la tendance à la baisse des flux financiers internationaux en direction de ces États, y compris l'APD, d'améliorer les termes de l'échange, de favoriser le transfert de technologies appropriées et de renforcer leurs capacités pour étayer les efforts déployés par ces États pour s'adapter aux changements climatiques.

208. Des délégations ont appelé l'attention sur les handicaps structurels dont souffraient les petits États insulaires en développement, en raison de leur superficie réduite, de leur faible population, de leur base de ressources étroite et du fait qu'ils sont fortement tributaires des importations. Un bon nombre d'entre elles ont souligné que beaucoup d'États avaient été particulièrement

touchés par la flambée des cours des denrées alimentaires et des produits énergétiques, qui avait réduit leur sécurité alimentaire. En raison de leurs capacités de production limitées, la plupart de ces pays n'avaient pas pu bénéficier de l'essor du commerce et des investissements dans le monde. L'importance d'une conjoncture extérieure propice en matière de financement, d'investissement et de commerce externe, qui viendrait étayer leur développement durable a été soulignée.

209. Les questions thématiques inscrites à l'ordre du jour de la Commission ont fait l'objet d'un examen global lors de deux tables rondes consacrées à la gestion durable des sols ainsi qu'à la sécheresse et à la désertification. Les tables rondes ont également porté sur l'administration et la gestion des politiques foncières, et les défis posés par la désertification, la sécheresse et les espèces envahissantes et les conséquences de ces phénomènes sur les petits États insulaires en développement. Des délégations ont souligné que la vulnérabilité de ces États était aggravée par les effets des changements climatiques, notamment montée du niveau des océans, décoloration des coraux en conséquence du réchauffement des mers, menaces croissantes sur l'alimentation en eau douce, propagation d'espèces exotiques envahissantes et fréquence et intensité accrues des cyclones, ouragans et autres graves phénomènes climatiques. Il a également été question de la nécessité de formuler des stratégies rationnelles d'utilisation des sols pour atténuer les pressions de plus en plus vives qui s'exercent sur le peu de ressources foncières disponibles en renforçant le potentiel humain et institutionnel et en aménageant mieux les bassins versants, les zones côtières et les sols.

210. L'agriculture et le développement rural ont également été étudiés. Les débats ont porté sur l'agrotourisme et sur un éventail de créneaux qui se prêtaient au développement des industries rurales. Le tourisme a été signalé comme un secteur de croissance qui permettait aux collectivités d'obtenir des recettes directes et contribuait ainsi à la revitalisation de l'agriculture et du développement rural, au renforcement de la sécurité alimentaire des petits États insulaires en développement et à la promotion du bien-être des collectivités rurales. Les débats ont également fait ressortir que la gestion rationnelle des ressources halieutiques, forestières, agricoles et en eau douce était un important moyen d'améliorer la sécurité alimentaire des petits États insulaires en développement.

211. La contribution que la coopération avec les divers partenaires pourrait apporter au développement durable des petits États insulaires en développement a été soulignée. Les partenariats internationaux, notamment entre les secteurs public et privé et la coopération Sud-Sud pourraient, comme on a pu le constater, servir concrètement à mobiliser des ressources en faveur des petits États insulaires en développement.

212. La journée des petits États insulaires en développement a suscité une large adhésion du fait de la possibilité qu'elle offrait à ces derniers d'évaluer les résultats obtenus et les problèmes qu'ils continuaient d'avoir s'agissant du module thématique de questions à l'examen. Les efforts soutenus des petits États insulaires en développement et leur volonté constante d'innovation ont également été notés. Les participants ont manifesté leur volonté de continuer à appuyer les efforts de développement durable des petits États insulaires en

développement et souligné la nécessité d'étoffer le groupe du Secrétariat chargé des petits États insulaires en développement, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, pour contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et l'application de la Stratégie de Maurice.

VI. Examen de l'application des décisions prises par la Commission à sa treizième session concernant l'eau et l'assainissement et les liens qui existent entre eux

213. Les décisions adoptées par la Commission à sa treizième session en 2005 découlaient, comme on a pu le constater, d'un réel consensus intergouvernemental sur le rôle primordial que l'accès à l'eau et aux services d'assainissement de base jouait dans la réalisation globale des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'élimination de la pauvreté. Il a également été très largement reconnu que la gestion intégrée des ressources en eau servait de cadre à l'ensemble du secteur de l'eau et constituait un mécanisme essentiel de gestion rationnelle des ressources en eau et des questions s'y rapportant. De nombreux pays ont indiqué que la Commission devrait procéder en 2012 à un examen des progrès réalisés en matière d'eau et d'assainissement, lequel ne devrait pas se limiter à un simple bilan. Quelques-uns auraient préféré que la Commission mène cet examen pendant la session en cours.

214. Les changements climatiques constituaient un obstacle majeur pour de nombreux pays, en raison des effets qu'ils pouvaient avoir sur la sécurité de leur approvisionnement en eau et en vivres, surtout parce qu'ils contribuent à la multiplication des phénomènes hydrologiques extrêmes, tels que les inondations et les sécheresses. Certains orateurs ont indiqué qu'il importait de tenir compte de l'adaptation aux changements climatiques dans la gestion des ressources en eau et d'élaborer des mesures concrètes à cet égard.

215. Diverses questions concernant les ressources en eau et l'assainissement ont été examinées, notamment l'importance d'exercer un contrôle mondial et national sur le secteur à tous les niveaux; la nécessité de disposer de données fiables grâce à une amélioration des connaissances et de la recherche; le transfert de technologie et le renforcement des capacités; l'importance d'une gestion rationnelle des ressources en eau et d'une approche participative à l'eau et à l'assainissement; le rôle des partenariats, y compris du partenariat entre les secteurs public et privé; et l'importance d'étoffer les services de distribution d'eau en vue d'en étendre les prestations. De nombreux pays ont indiqué que faute de ressources financières, il leur était difficile de réaliser les objectifs fixés en matière d'eau et d'assainissement.

Accès à l'eau potable et aux services d'assainissement

216. L'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement aux fins de l'atténuation de la pauvreté et de la réalisation d'autres objectifs du Millénaire pour le développement, et notamment leurs liens avec la santé, a été jugé

particulièrement important. De nombreuses délégations ont exhorté les parties prenantes à adopter les mesures nécessaires pour accélérer les progrès. Certaines ont insisté sur le fait que l'accès à l'eau et à l'assainissement était un droit fondamental. Il a été signalé que l'alimentation en eau des ménages était assurée essentiellement par les femmes qui avaient donc un rôle important à jouer dans les domaines de l'enseignement de l'hygiène et de la gestion de l'eau. Malheureusement, la priorité accordée par les pays en développement dans leurs plans de développement national à l'eau et à l'assainissement n'avait pas rencontré un écho et un appui suffisants au niveau international.

217. On a constaté que des progrès avaient été réalisés dans le domaine de l'accès à l'eau potable mais que les tendances actuelles montraient que l'objectif fixé en matière d'assainissement ne serait pas atteint. Ces progrès avaient été disparates entre régions et dans divers pays, en particulier en milieu rural où l'on accusait généralement un certain retard. Ils continuaient d'être entravés, outre le manque de ressources financières, par l'absence de lois et de politiques nationales relatives à l'eau et à l'assainissement.

218. Le manque de stations de traitement d'eau dans certaines zones entravait la gestion de l'environnement et l'alimentation en eau potable. Cet obstacle pouvait être surmonté grâce à l'élaboration et à l'exécution de plans d'approvisionnement en eau et d'assainissement viables, tenant compte de la gestion des eaux usées. Il importait pour cela de faire appel à des technologies adaptées aux réalités locales.

219. Il fallait que les pouvoirs publics et le secteur privé investissent davantage dans l'approvisionnement en eau et l'assainissement et que des fonds provenant de l'APD soient affectés à ce secteur pour accélérer les progrès en vue de la réalisation des objectifs liés à l'eau et surtout à l'assainissement, notamment dans les zones rurales. Cela seul ne suffirait pas : il faudrait donc envisager de trouver de nouveaux mécanismes de mobilisation de ressources, faisant par exemple appel à des marchés de capitaux locaux.

220. De nombreux orateurs ont préconisé d'accorder une aide aux institutions locales pour qu'elles puissent renforcer davantage leurs capacités en matière d'eau et d'assainissement, en organisant des cours d'hygiène et en se dotant des infrastructures nécessaires qui permettraient de réduire la fréquence des maladies d'origine hydrique et de moins grever le budget de la santé.

Partenariats en vue du renforcement des capacités et du transfert de technologies

221. L'importance des partenariats dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques d'eau et d'assainissement a été soulignée; ils renforçaient l'assistance fournie par le biais de l'aide publique au développement et de la coopération internationale. De nombreux orateurs ont présenté des exemples de réussite de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et se sont déclarés disposés à partager leurs expériences, leurs technologies et leurs pratiques optimales. La transposition de ces pratiques continuait cependant d'être une tâche ardue. À propos du transfert de technologies, nombre d'intervenants ont souligné qu'il importait de favoriser l'accès à des techniques d'utilisation et d'approvisionnement en eau peu coûteuses, écologiquement rationnelles et adaptées, dans le cadre du transfert desquelles la coopération Nord-Sud et Sud-

Sud ainsi que d'autres formes de partenariats similaires pourraient jouer un rôle crucial.

Efficacité des services de distribution d'eau

222. L'absence d'un cadre juridique et réglementaire propice à une saine gestion empêchait les services de distribution d'eau et d'assainissement de nombreux pays de fonctionner de manière rentable et d'assurer des services fiables et viables. Leur efficacité pourrait être améliorée en renforçant les capacités techniques de leurs agents et fonctionnaires.

223. Il fallait investir dans l'aménagement d'infrastructures hydrauliques et dans l'entretien des installations existantes pour stimuler la croissance économique et le développement social. Divers mécanismes de financement de ces investissements ont été identifiés. Certains participants ont souligné que la mise en œuvre de politiques de recouvrement des coûts était fondamentale pour la viabilité opérationnelle des services de distribution d'eau et à leur expansion.

224. L'échange de données d'information entre services publics pourrait être perçu comme un moyen rentable et efficace de confronter des expériences et des pratiques optimales de gestion des compagnies d'eau et d'élargissement de leurs services. En sus de fournir un appui technique aux services publics urbains, la priorité devrait être de renforcer les capacités des services ruraux de distribution d'eau, notamment en portant des exemples de réussite à leur connaissance.

Participation des parties prenantes

225. La participation des parties prenantes aux processus de décision pourrait contribuer à leur assurer des moyens d'existence viables. Certains pays ont signalé qu'elles participaient pleinement à la mise en œuvre des programmes de gestion des ressources en eau et de distribution d'eau et d'assainissement. L'expérience a montré que les politiques et programmes d'eau qui encourageaient la participation des associations d'utilisateurs d'eau et des administrations locales au fonctionnement, à l'entretien et à la gestion des installations de distribution d'eau et d'assainissement permettaient de disposer de réseaux plus fiables, à même de fournir des services plus soutenus.

Suivi et établissement de rapports

226. Le Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement était un important mécanisme de suivi des progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs fixés en matière d'eau et d'assainissement. De nombreux orateurs ont fait remarquer que les lacunes observées dans la collecte, l'analyse et la prévision des données empêchaient de cerner et de résoudre les problèmes liés à la gestion des ressources en eau, à l'accès à l'eau et à l'assainissement et aux effets des changements climatiques sur la variabilité de l'eau. Des problèmes avaient également été décelés dans le suivi de la mise en œuvre des politiques de gestion intégrée des ressources en eau.

227. On a noté que les méthodes de suivi devaient être adaptées aux situations et aux réalités locales. Pour suivre l'évolution des tendances et des progrès, il

fallait disposer de données et d'informations propres à renforcer la collaboration entre les compagnies de distribution d'eau et les bureaux de statistique. Le manque de moyens humains et institutionnels et l'absence de ressources tant au niveau national qu'international ajoutaient aux difficultés.

228. L'application et le suivi effectifs des décisions relatives à l'eau et à l'assainissement étaient un important moyen de mieux mobiliser et rationaliser les ressources destinées à assurer la distribution d'eau, l'assainissement et la gestion intégrée des ressources en eau. Il fallait à cet égard redoubler d'efforts pour que l'examen, par la Commission, des questions liées à l'eau et à l'assainissement à sa vingtième session en 2012 soit plus constructif. Il importerait pour cela de renforcer les capacités de suivi et mieux assurer la coordination entre les mécanismes de suivi à tous les niveaux.

229. Tout en se félicitant des succès enregistrés, la Commission a invité ONU-Eau à mieux suivre les progrès réalisés en matière d'eau, d'assainissement et d'engagements en matière de gestion intégrée des ressources en eau. Les mécanismes prévus à cet effet devaient tenir compte des aspects liés à l'équité et à l'écologie, conjointement avec les objectifs mondiaux.

Gestion intégrée des ressources en eau

230. La gestion intégrée des ressources en eau était un mécanisme essentiel de gestion et d'amélioration effective de la prestation des services liés à l'utilisation de l'eau. Il fallait toutefois adapter ce processus à la situation locale en établissant une politique de gestion de l'eau à laquelle participeraient diverses parties prenantes et en adoptant des modes de gestion intégrée des ressources en eau au niveau des bassins, qui permettraient de remédier aux problèmes de la qualité et de la quantité de l'eau, de la sécheresse et des inondations. Par ailleurs, la recherche hydraulique et l'hydrologie jouaient un rôle important dans la promotion des principes de gestion intégrée des ressources en eau et de mise en œuvre de ce processus.

231. Une forte participation des partenaires, notamment à l'échelon local, assurée grâce à la création d'organes de gestion des ressources en eau aux niveaux national et provincial et à celui des bassins fluviaux constituerait un pas vers la promotion de politiques rationnelles de gestion intégrée des ressources en eau. Des réformes visant à décentraliser les processus de décision et d'intervention aux niveaux des collectivités et des bassins versants et au niveau national devaient obéir à une politique nationale de l'eau axée sur des principes de gestion intégrée des ressources en eau. Les questions liées à l'eau doivent donc avoir la priorité dans les choix politiques présidant aux stratégies de développement nationales, aux plans de réduction de la pauvreté et aux budgets nationaux et à d'autres politiques sectorielles.

232. La gestion intégrée des ressources en eau devait reposer sur les trois piliers du développement durable. L'expérience au niveau des bassins fluviaux ou des bassins versants avait été très concluante, notamment en ce qui concerne la participation d'acteurs locaux, la transparence de la prise de décisions, l'utilisation équitable des ressources en eau et divers mécanismes novateurs de financement de la gestion des ressources en eau. Outre les cadres législatifs bien définis au niveau des bassins fluviaux, le principe du « pollueur payeur » a été considéré comme l'un des meilleurs moyens d'assurer

l'application rationnelle du processus de gestion intégrée des ressources en eau.

233. Les questions liées à l'eau n'étaient pas simplement d'ordre technique et institutionnel, elles revêtaient aussi un caractère politique dont il fallait expressément tenir compte pour résoudre les difficultés ayant trait à la concurrence entre les diverses parties prenantes et aux rivalités d'intérêts. À cet égard, divers intervenants ont souligné la nécessité de conclure un nombre plus important d'accords transfrontières, afin de tirer parti du renforcement de la coopération en matière de cours d'eau internationaux ou de ressources souterraines.

234. Certains pays ont estimé qu'il fallait envisager de trouver un nouveau moyen d'assurer la gestion intégrée des ressources en eau, afin de pouvoir passer du stade de la planification et de la préparation à celui d'une mise en œuvre concrète, susceptible d'être évaluée au moyen d'indicateurs tangibles. La gestion des ressources en eau transfrontières, l'équilibre entre les usages concurrents de l'eau et les liens existant entre les phénomènes extrêmes liés à l'eau, d'une part, et la santé, de l'autre, devaient également être pris en compte dans la gestion intégrée des ressources en eau. Certains orateurs ont estimé qu'il fallait examiner les progrès enregistrés dans les domaines liés à l'eau au cours de la dix-septième session de la Commission sans attendre la prochaine session d'examen en 2012.

235. Le manque d'eau était accentué par les sécheresses à répétition. La diminution des ressources en eau entraînait un fléchissement de la production agricole et contribuait aux pénuries alimentaires et à la famine. Ces phénomènes échappaient au contrôle des populations locales et nécessitaient l'adoption de mesures publiques et collectives adéquates, pour éviter une insécurité alimentaire prolongée. Pour amoindrir les effets des changements climatiques, il fallait des programmes et des mesures d'atténuation et d'adaptation directement liés à la gestion des ressources en eau. La prise en compte des changements climatiques et de leurs effets dans la planification de la gestion des ressources en eau faciliterait l'adaptation, encore fallait-il qu'une législation nationale spécialement conçue soit mise en place.

VII. Débat interactif avec les grands groupes

Introduction

236. À sa seizième session, fidèle à sa tradition, la Commission a continué d'encourager les grands groupes à participer à ses travaux et, à en juger par le nombre croissant de leurs interventions dans les débats thématiques, leur contribution s'est accrue.

237. Dans le cadre de ses travaux officiels, la Commission a tenu deux dialogues multipartites auxquels ont pris part les représentants de partenaires du développement durable. Le dialogue multipartite du 6 mai avait vu la participation de représentants de femmes, d'enfants et de jeunes, de peuples autochtones, d'organisations non gouvernementales, d'autorités locales, de travailleurs et syndicats, du monde des affaires et de l'industrie, de la communauté scientifique et technique et d'agriculteurs. Le Secrétariat avait

invité les principales organisations de chaque secteur à consulter leur base, à établir des documents officiels pour le dialogue et à organiser la participation de leur délégation. Le dialogue a permis de centrer les débats sur le rôle des grands groupes dans la réalisation des activités du module thématique de questions à l'étude.

238. Le dialogue tenu le 9 mai entre de grands groupes, des gouvernements et des représentants de partenaires du développement durable a été l'occasion privilégiée d'un examen ciblé du rôle des partenaires dans la concrétisation rapide des efforts de développement durable, un intérêt tout particulier étant accordé aux questions étudiées. Le dialogue correspondait à un nouvel effort fait par la Commission en vue de susciter des débats concrets et animés entre divers partenaires. C'était la première fois depuis le Sommet mondial pour le développement social que les représentants de grands groupes et partenaires s'entretenaient avec des gouvernements dans le but d'appuyer et de favoriser la mise en œuvre. Le dialogue avait mobilisé des représentants des neuf grands groupes et des représentants de six des partenariats enregistrés auprès de la Commission, qui se sont inspirés des informations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur les partenariats pour le développement durable et d'un document d'information sur les 98 partenariats enregistrés auprès de la Commission.

239. Au cours des deux débats interactifs, grands groupes, gouvernements et représentants de partenariats ont dégagé un certain nombre de questions résumées ici.

Obstacles et difficultés

240. Le faible accès à la terre, au crédit, aux technologies, aux débouchés et aux services de vulgarisation compromet la productivité agricole et les moyens d'existence viables, notamment des agricultrices des pays en développement. Une politique de partenariat agricole axée sur les agriculteurs était certes importante, mais la mauvaise communication entre les organisations agricoles et les gouvernements avait souvent nui au travail des associations d'agriculteurs.

241. Pour résoudre la crise alimentaire actuelle, il faudrait accroître la productivité agricole tout en veillant à ce que les ressources naturelles soient gérées de manière rationnelle et les écosystèmes protégés. La réduction des pertes avant et après récolte qui avoisinent 50 % à l'échelle mondiale et sont les plus élevées dans les pays en développement exigeait le transfert et la diffusion des technologies et méthodes de gestion existantes, notamment des outils de gestion des risques et la mise à la disposition des petits agriculteurs des zones rurales, des résultats de la recherche scientifique. La solution de la crise alimentaire actuelle passe par l'examen tant de ses causes fondamentales que de ses symptômes, encore que les statistiques désagrégées du capital naturel, humain, social et physique n'y soient souvent pas prises en compte. Des études approfondies devraient aider à mieux appréhender les effets des biotechnologies et des biocarburants sur la sécurité alimentaire de manière à trouver un équilibre entre la production de biocarburants et celle d'aliments.

242. L'absence de politique agricole adaptée et de cadres propices constituait également un obstacle pour les agriculteurs. La petite agriculture devrait être

encouragée puisque l'agriculture à grande échelle pourrait ne pas convenir à des groupes tels que les peuples autochtones, pour la survie desquels la terre était une ressource primordiale. Les partenariats entre les secteurs public et privé avaient tendance à privilégier l'offre plutôt que la demande et pourraient être améliorés, notamment en matière de recherche agricole. Il convenait de veiller tout particulièrement à ce qu'il soit fait un usage judicieux des produits chimiques dans l'agriculture pour qu'ils ne nuisent pas à l'homme et pour en réduire les effets indésirables. Chaque année, les schémas de production agricole non viables étaient la cause de 40 000 décès résultant de l'usage de pesticides. Il fallait redoubler d'efforts pour procurer un emploi décent et lutter contre les inégalités entre ouvriers agricoles. Il fallait redoubler d'efforts également pour améliorer les méthodes d'élevage rationnelles, du fait que la planification nationale excluait généralement les 3 millions d'éleveurs en Afrique dont les modes d'existence traditionnels étaient de plus en plus menacés par la mondialisation et les changements climatiques.

Enseignement et pratiques optimales

243. De toute évidence, les grands groupes doivent participer entièrement à la prise de décisions et y être pleinement associés aux fins du développement durable; leur participation active aux travaux de la Commission a été largement saluée. Des représentants de peuples autochtones se sont félicités de la récente adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones comme cadre de partenariat avec les gouvernements et des représentants d'autorités locales ont souligné qu'une approche participative du développement pourrait contribuer à assurer la participation active des grands groupes à un débat élargi sur le développement durable.

244. Il fallait définir plusieurs stratégies pour réussir à faire progresser la mise en œuvre du développement durable au moyen de partenariats multipartites. Accompagner le partenariat au tout premier stade de son évolution avant de l'élargir à d'autres organisations pour mieux le renforcer s'était déjà avéré utile. On pourrait miser sur le renforcement des capacités des grands groupes associés à des formules de partenariat en créant des emplois décents, en assurant le respect des droits de l'homme, en veillant au transfert des responsabilités vers les collectivités locales et en alliant la science et la technique au savoir local.

245. Il y avait de nombreux exemples d'études de cas et de partenariats réussis qui avaient servi de modèles d'agriculture et de développement rural viables qui s'inspiraient des systèmes de gestion des connaissances et des pratique autochtones, de l'aménagement de l'espace, de la gestion des ressources en eau, du développement des petites entreprises et de la création de recettes. Or, ces mesures avaient besoin d'être davantage soutenues pour que leur transposition aboutisse à des progrès significatifs. Les systèmes de partage des connaissances devaient être renforcés, les résultats documentés et mis en commun et les efforts fructueux transposés. Les partenariats qui réussissaient le mieux étaient ceux qui alliaient la maîtrise locale à une parfaite connaissance des objectifs, à une collaboration active de tous les partenaires et à une bonne coordination des activités des donateurs, à une faculté d'adaptation à l'évolution des circonstances et à l'aptitude à maintenir les partenaires impliqués sur le long terme.

246. Un nouveau dynamisme émanait des jeunes qui entendaient faire respecter par les gouvernements les engagements pris. Ces jeunes faisaient de plus en plus partie intégrante des délégations gouvernementales dans certaines régions et leur présence en tant que producteurs et dirigeants actuels et futurs avait suscité la création de nouveaux programmes d'agriculture et de développement rural viables. L'intégration des thèmes de la viabilité dans tous les niveaux d'éducation était une importante mesure qui allait contribuer à faire prendre conscience aux générations futures de l'importance du développement durable.

Modalités d'exécution

247. Il était essentiel d'investir dans des infrastructures agricoles, des services de vulgarisation, la recherche, des technologies adaptées, des outils de gestion des risques, des prévisions météorologiques et des systèmes d'alerte rapide. Toutefois, les flux de ressources internationaux n'atteignaient généralement pas le secteur agricole qui ne recevait que 4 % des flux de l'APD. On devait s'attacher tout particulièrement à faciliter l'accès des petits agriculteurs à ces services.

248. Il pourrait s'avérer difficile de mobiliser des mécanismes financiers novateurs et d'autres moyens d'appui des partenariats, notamment au début, et il n'y avait généralement pas de ressources pour financer la création d'institutions et le renforcement des capacités. Alors que le financement privé augmentait, la baisse du financement public était préoccupante. Les partenaires ont été mis au défi de transformer leur vision à long terme en avantages à court terme au profit des communautés locales, de favoriser l'inclusion et la confiance entre partenaires au niveau local et d'associer les collectivités locales aux projets en les aidant à en assurer la maîtrise. Les efforts de coordination considérables devant être déployés dans le cadre des partenariats exigeaient des ressources additionnelles et risquaient d'entraîner des chevauchements d'activités, notamment au niveau régional. Il était indispensable de savoir comment gérer la compétitivité, reconnaître les droits et tenir compte des problèmes sociaux, notamment au niveau mondial.

249. La décision de faire passer l'assistance technique et financière par les autorités locales et de leur confier la responsabilité d'assurer la prestation de services viables liés à l'énergie, la distribution d'eau, l'assainissement et le développement économique pourrait leur donner les moyens d'intervenir de manière plus directe et plus efficace au sein des collectivités. Un plus grand nombre de femmes devrait occuper des postes de décision et bénéficier d'un plus grand accès à des services de développement, au crédit et aux débouchés.

Problèmes persistants

250. La pauvreté restait le plus grand défi et était de plus en plus urbaine. À mesure que l'exode rural s'accélérait en Afrique, le pourcentage de résidents urbains vivant dans des taudis augmentait, ce qui avait des effets particulièrement néfastes sur les femmes et les enfants. Au moins un milliard d'individus vivaient sans services de base ni réserves alimentaires suffisantes. La pauvreté en milieu urbain et rural devait être éliminée avec le concours des communautés locales de sorte qu'une solution puisse être apportée à la

crise alimentaire actuelle, des emplois décents créés et les droits fondamentaux de la personne humaine protégés. La promotion d'une bonne gouvernance aux niveaux national et international pouvait contribuer à la mise en place d'administrations publiques locales capables d'appliquer les mesures qui s'imposent.

Deuxième partie

VIII. Débat de haut niveau

251. Le débat de haut niveau de la seizième session de la Commission s'est tenu du 14 au 16 mai 2008. Le Président de la Commission, Francis Nhema, Ministre de l'environnement et du tourisme du Zimbabwe, a présidé ce débat.

252. Le présente résumé représente les vues exprimées; il ne traduit pas un consensus.

253. Dans son discours liminaire, le Secrétaire général a souligné qu'il fallait redynamiser l'agriculture et déclaré qu'il avait créé un groupe d'étude chargé d'examiner la question de la crise alimentaire mondiale. Ce groupe d'étude aidera le système des Nations Unies à prendre d'urgence, en coopération avec d'autres acteurs principaux, les mesures à long terme nécessaires pour répondre immédiatement aux besoins alimentaires et relever, à moyen et à long terme, le défi consistant à accroître la production agricole pour nourrir une population mondiale qui ne cesse d'augmenter. Il a souligné les incidences que les changements climatiques auraient sur l'agriculture, le développement rural, les terres, la sécheresse et la désertification, et mis l'accent sur le fait que l'Afrique et les petits États insulaires en développement étaient particulièrement exposés.

254. Le débat de haut niveau comprenait quatre séances ministérielles, axées sur la voie à suivre et deux tables rondes parallèles, l'une consacrée aux investissements en Afrique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et assurer le développement durable, l'autre sur l'interdépendance entre les questions thématiques, notamment l'adaptation aux changements climatiques dans le contexte du développement durable. En outre, deux séances interactives se sont tenues, l'une avec les organismes du système des Nations Unies et l'autre avec les représentants des grands groupes. Les débats ministériels ont été précédés de débats thématiques et régionaux, d'un dialogue avec les représentants des grands groupes et des partenaires, l'examen du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, ainsi que l'examen des décisions que la Commission avait prises à sa treizième session sur l'eau et l'assainissement.

255. Les ministres ont recensé un grand nombre de questions que la Commission examinera à sa dix-septième session (session directive), à savoir :

a) L'élimination de la pauvreté, étant l'un des principaux objectifs des pays en développement, l'agriculture et le développement rural doivent jouer un rôle essentiel à cet égard;

b) Il convient d'examiner les moyens à mettre en œuvre pour obtenir des résultats dans ce domaine, notamment le respect des engagements pris en ce qui concerne le financement du développement, le transfert de technologie, les connaissances scientifiques, l'éducation et le renforcement des capacités;

c) La crise alimentaire actuelle a mis en lumière les conséquences pour la sécurité alimentaire du manque d'attention portée à l'agriculture et la nécessité de remédier d'urgence à cette situation. Cette crise s'explique par de multiples facteurs, dont la plupart sont intimement liés, et requiert l'adoption d'une stratégie intégrée;

d) Pour nombre de participants, les changements climatiques ont d'importantes conséquences sur toutes les questions du module thématique, en particulier pour l'Afrique et les États insulaires en développement;

e) Pour relever les défis que la Commission du développement durable a recensés à sa seizième session, il faudra renforcer la coopération internationale, une volonté politique plus affirmée des gouvernements et la participation active de tous les grands groupes;

f) En ce qui concerne l'agriculture et les questions examinées, les gouvernements devraient améliorer la cohérence de leurs politiques et les donateurs celle de leur assistance;

g) L'accent a été mis sur l'importance de la bonne gouvernance à tous les niveaux pour accomplir des progrès dans le développement durable;

h) L'accent a été également mis sur la nécessité de donner aux gouvernements une certaine marge de manœuvre pour relever les défis du développement durable, compte tenu de la situation de leur pays;

i) Les participants à la réunion ont également souligné qu'il fallait mener à bien, dans les délais, les négociations du Cycle de Doha;

j) Les thèmes à l'ordre du jour étant intimement liés, il fallait les aborder de façon intégrée, en tenant compte des questions intersectorielles énoncées dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg;

k) L'élimination de la pauvreté, le changement des modes de consommation et de production, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées, les pays développés jouant un rôle de premier plan, la protection et la gestion des ressources naturelles en vue du développement économique et social, sont des objectifs fondamentaux du développement durable et des impératifs majeurs dans ce domaine. Il convient également de protéger la biodiversité;

l) Il convient d'encourager la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et la coopération triangulaire pour partager la technologie, les connaissances, l'expérience pratique et le savoir-faire;

Agriculture

m) Le système commercial multilatéral ainsi que les accords commerciaux régionaux doivent mieux appuyer l'agriculture, en particulier en améliorant l'accès aux marchés pour les exportations agricoles des pays en développement, notamment les exportations de produits agricoles transformés, et en réduisant ou supprimant les subventions;

n) Nombre de participants ont souligné l'importance de l'aspect du développement du Cycle de négociations commerciales de Doha et la nécessité de renforcer les capacités pour accroître les capacités de production des pays en développement;

o) Il faudra consentir des investissements importants en faveur de l'agriculture au cours des prochaines années pour accroître sensiblement la production, spécialement dans les pays en développement et, en particulier, en Afrique. La recherche-développement publique, axée sur l'accroissement à long terme de la production vivrière et autre des petits agriculteurs, doit faire l'objet d'une attention particulière;

p) Il faudra également investir dans un certain nombre d'activités agricoles, notamment l'élevage, les infrastructures – enclos, silos et autres systèmes de stockage –, ainsi que dans la transformation des produits agricoles et les systèmes de contrôle et de certification;

q) Les investissements agricoles doivent s'appuyer sur les meilleures connaissances traditionnelles disponibles et les connaissances scientifiques les plus récentes en matière de gestion durable des terres, de l'eau et des autres ressources naturelles;

r) Pour accroître la productivité agricole, il faut que les politiques nationales et internationales encouragent le transfert de technologie et de connaissances et le renforcement des capacités;

s) Il faut renforcer les institutions et pratiques dans l'ensemble de la filière agricole, notamment la recherche-développement, la fourniture d'intrants à des prix abordables, le crédit, le renforcement des services de vulgarisation, la mise au point et le transfert de techniques d'après récolte et l'amélioration des systèmes de commercialisation et de distribution. Les aspects sociaux, économiques et environnementaux doivent être pris en compte dans toutes les phases de la production agricole;

t) Il faut également élaborer des normes sanitaires et phytosanitaires ainsi que des normes d'étiquetage des produits alimentaires de façon transparente et participative. À cet égard, il convient d'aider les producteurs agricoles et les industries agroalimentaires des pays en développement à appliquer les normes sur les principaux marchés d'exportation;

u) Il convient de reconnaître le rôle important que les femmes jouent dans l'agriculture, notamment en Afrique et de prendre des mesures pour améliorer leur productivité, en levant les obstacles spécifiques qui pourraient les empêcher d'avoir accès à la terre, au crédit et au système judiciaire;

v) La demande de biocarburants est de plus en plus forte et permettrait d'accroître les revenus des agriculteurs dans le monde, en veillant cependant

que la culture ne porte pas atteinte à la sécurité alimentaire et à l'environnement et que les petits exploitants en profitent. Les participants ont souligné qu'il fallait poursuivre la recherche-développement dans le domaine des biocarburants de deuxième génération. Certains d'entre eux ont souligné qu'il convenait de partager l'information concernant la viabilité des biocarburants et d'autres ont insisté sur l'élaboration de critères à cet égard;

Développement rural

w) Il faudra investir dans la mise en place de l'infrastructure nécessaire pour assurer le développement de l'agriculture et des zones rurales. Les priorités différeront en fonction de la situation locale, nationale et régionale, mais l'aménagement de routes, les transports, l'irrigation et le stockage de l'eau, l'électrification et les télécommunications sont des constantes. Il sera également essentiel de développer les infrastructures dans le domaine social, notamment les infrastructures sanitaires et scolaires;

x) Les fonds publics seront un élément essentiel des investissements dans l'agriculture et les infrastructures rurales. Bien que nombre de gouvernements aient augmenté leurs investissements dans ce domaine, cela reste insuffisant. Les sources extérieures de financement sont également indispensables. La part de l'APD consacrée au développement agricole et rural doit augmenter sensiblement;

y) Les nouvelles sources et méthodes novatrices de financement, notamment les partenariats public-privé, pourraient répondre en partie au besoin de financement;

z) La diversification de l'économie rurale, notamment le renforcement des capacités de production, le développement de l'agro-industrie à plus forte valeur ajoutée, la création de petites et moyennes entreprises et d'activités industrielles et la création de coopératives, est une question prioritaire, de même que le développement des services sociaux et financiers, des infrastructures et du tourisme dans les zones rurales. Cela devrait créer de nouvelles possibilités d'emploi pour les jeunes ruraux;

aa) Il importe d'améliorer l'accès aux marchés mondiaux, de promouvoir le transfert de technologie et le partage des données d'expérience, des savoir-faire et des pratiques optimales pour assurer le développement rural;

bb) Il faudra développer le financement à des conditions préférentielles en faveur des petites entreprises par le biais de divers mécanismes, notamment des garanties pour les prêts, le microcrédit et le capital-investissement;

cc) Les autorités locales et les communautés jouant un rôle clef dans la gestion des terres, de l'eau et des autres ressources naturelles dans les zones rurales, leurs capacités doivent être renforcées. Les autorités locales étant également fréquemment chargées des investissements dans les infrastructures et de la maintenance des infrastructures, elles doivent avoir accès aux ressources financières nécessaires;

Terres

dd) Une gestion durable est indispensable pour préserver les fonctions sociales, économiques et environnementales des terres, assurer les moyens d'existence et contribuer à la sécurité alimentaire;

ee) Il convient d'améliorer les capacités de gestion et de planification, notamment en matière de levés cadastraux, d'établissement de titres fonciers et de zonage pour faciliter l'accès équitable à la terre et l'utilisation durable des sols. L'accès à des systèmes d'information adaptés pourrait permettre de renforcer les capacités gouvernementales;

ff) Pour assurer la gestion et la planification des terres, il convient d'adopter une approche intégrée qui tienne compte des fonctions importantes pour l'écosystème qu'assurent les terres. Comme pour les forêts, la gestion durable des terres, la surveillance et la protection des sols permettent dans une large mesure d'atténuer les effets des changements climatiques et de s'y adapter.

gg) L'amélioration de la sécurité d'occupation des terres permettrait aux agriculteurs et aux communautés rurales d'investir dans des méthodes de gestion durable des terres. Il convient d'accorder une attention particulière à la question de l'accès à la terre et des droits d'occupation des femmes et des peuples autochtones;

hh) Le renforcement de la sécurité de jouissance des terres et l'amélioration des moyens d'existence dans le secteur de l'élevage, ainsi que les travaux de recherche sur l'amélioration génétique des animaux et la gestion des pâturages permettraient d'utiliser et de gérer durablement les parcours;

ii) Les pauvres sans terre, notamment les travailleurs agricoles, sont particulièrement exposés à l'insécurité alimentaire et économique, et il convient de prendre des mesures pour leur offrir des sources de revenu diversifiées et stables et, dans la mesure du possible, l'accès à la terre;

Sécheresse

jj) Il est établi qu'une approche en amont, axée sur les risques, de la gestion de la sécheresse permet de prévenir ou de limiter les pertes en vie humaine, les pertes économiques et les dégâts matériels;

kk) Le partage du savoir-faire et l'accès aux technologies en vue d'une gestion effective et de la protection des ressources rares en eau sont essentiels pour renforcer les capacités de résistance des populations agricoles et pastorales à la sécheresse et aux changements climatiques;

ll) Une sélection judicieuse de modes de cultures tenant compte des saisons et des besoins en eau des cultures et variétés est désormais une composante importante de la gestion des cultures dans des conditions de sécheresse. Le savoir-faire dans ce domaine doit être largement diffusé;

mm) Il convient d'accorder plus d'attention et de ressources aux efforts de sensibilisation du public et aux systèmes d'alerte rapide et de surveillance en cas de sécheresse. Il convient en particulier de faciliter l'accès des pays en

développement à des informations précises et actualisées sur les conditions climatiques et météorologiques;

nn) La sécheresse est devenue un important facteur de risque dans les décisions en matière d'investissements que doivent prendre à la fois les producteurs agricoles et les institutions financières en relation avec les agriculteurs. L'assurance climatique indexée est un outil économique novateur permettant de gérer les risques liés à la sécheresse, mais, pour ce faire, il convient d'affiner les données météorologiques;

Désertification

oo) Il convient d'urgence d'appuyer la mise en œuvre intégrale de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et son financement, notamment le plan et le cadre stratégique décennal (2008-2018). Il s'agit du seul document juridiquement contraignant sur les questions foncières qui traite systématiquement de la dégradation des sols et de la désertification;

pp) Pour aider les pays touchés à mettre en œuvre leurs plans nationaux de lutte contre la désertification, les donateurs bilatéraux et multilatéraux doivent continuer à les soutenir dans les domaines suivants : financement, transfert de techniques appropriées et abordables, savoir-faire correspondant, renforcement de la recherche scientifique et renforcement des capacités à tous les niveaux;

qq) Les stratégies de pacage ainsi que les autres pratiques agricoles et pastorales viables dans les zones arides permettent de restaurer les herbages dégradés. De précieuses connaissances traditionnelles existent à cet égard, mais les problèmes tels que l'accroissement démographique et les changements climatiques exigent une adaptation;

rr) Le suivi du processus de désertification, notamment l'identification des zones à risque et des terres agricoles en voie de désertification, l'alerte rapide, l'avancée des dunes et les tempêtes de sable, ainsi que l'évaluation des causes socioéconomiques de la désertification et de ses incidences est indispensable pour mener des interventions ciblées;

ss) Des liens étroits existent entre désertification et changements climatiques. Des mesures d'adaptation sont essentielles pour renforcer les capacités de résistance des populations et des écosystèmes des zones arides;

tt) Il convient de renforcer les capacités des systèmes d'information et d'observation du climat d'accéder aux données de télédétection, de le analyser et de diffuser rapidement des données et des informations précises et pertinentes;

Afrique

uu) L'Afrique est particulièrement touchée par la crise alimentaire actuelle, ce qui souligne l'insécurité alimentaire sur ce continent. Les changements climatiques compliqueront encore la situation, l'agriculture africaine étant probablement l'une de celles qui sera le plus touchée par ce phénomène dans le monde. Les pays africains et la communauté internationale

ont été vivement invités à soutenir davantage la mise en œuvre des programmes du NEPAD, notamment le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique;

vv) Il est fort possible d'améliorer la productivité agricole du continent. Pour ce faire, l'Afrique doit sensiblement accroître ses investissements dans l'agriculture, et notamment atteindre l'objectif fixé dans la Déclaration de Maputo consistant à consacrer 10 % du budget national à l'agriculture et au développement rural;

ww) Le développement des réseaux d'irrigation et l'amélioration des méthodes d'irrigation sont indispensables pour améliorer la productivité agricole;

xx) Dans la plupart des pays africains, les intrants agricoles tels que les engrais et les pesticides sont rares et chers. Il faut faire en sorte qu'ils soient plus accessibles et abordables, éventuellement en investissant dans des infrastructures régionales de production rentables, et les utiliser efficacement, tout en protégeant les populations et l'environnement;

yy) Il convient de renforcer fortement la recherche agricole et zootechnique en Afrique, concernant les variétés et les méthodes culturales mieux adaptées aux changements climatiques prévus, en y consacrant plus de ressources financières et humaines;

zz) Il faut d'urgence développer, moderniser et entretenir les infrastructures rurales en Afrique et accorder un rang de priorité élevé au réseau routier, notamment aux routes reliant les exploitations agricoles aux marchés, aux routes nationales et transfrontières. L'électrification et les autres infrastructures énergétiques, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, ainsi que les communications nécessitent également d'importants investissements. Les technologies d'exploitation des énergies renouvelables pourraient jouer un plus grand rôle à cet égard;

aaa) La plupart des pays africains sont tributaires dans une large mesure d'un ou de quelques produits de base. Ils pourraient diversifier et développer le secteur industriel notamment, entre autres, en apportant de la valeur ajoutée aux matières premières, y compris agricoles, en encourageant la création d'entreprises et en améliorant la compétitivité des autres secteurs;

bbb) Le tourisme axé sur les communautés et les autres formes de tourisme durable peuvent également contribuer dans une large mesure à la diversification des revenus ruraux en Afrique. L'accès aux financements et le renforcement des capacités des communautés, des voyageurs et autres parties prenantes permettraient de renforcer ce secteur;

ccc) Il convient d'améliorer sensiblement les soins de santé en milieu rural, de faire en sorte que les populations aient plus largement accès à l'assurance maladie et que les médicaments contre les maladies endémiques soient plus largement disponibles et abordables;

Application du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice

ddd) Si certains petits États insulaires en développement ont accompli par eux-mêmes certains progrès aux niveaux national et régional dans l'application du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice, nombreux sont ceux qui connaissent toujours des difficultés, liées notamment à la modicité de leurs ressources techniques, financières et humaines, qui ont compromis leur action en faveur du développement durable;

eee) La Commission du développement durable, principale instance d'examen périodique du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice, devrait consacrer une journée exclusivement à un tel examen;

fff) Les petits pays insulaires en développement ont été parmi les premiers à réagir aux changements climatiques et ont assumé leur part de responsabilité dans la recherche de solutions en la matière;

ggg) De nombreux petits pays insulaires en développement, en raison de leurs handicaps structurels – superficie, population et ressources modestes – parce qu'ils sont extrêmement tributaires des importations, ont été tout particulièrement touchés par la récente hausse spectaculaire des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, qui a amenuisé leur sécurité alimentaire;

hhh) Les petits pays insulaires en développement devaient élaborer des plans effectifs d'utilisation des sols pour faire face aux pressions croissantes exercées sur leurs ressources foncières limitées, et notamment renforcer les ressources humaines et institutionnelles et améliorer la gestion des bassins versants, des zones côtières et modifier l'utilisation des sols;

iii) Il faudrait toujours développer le tourisme durable pour donner aux communautés rurales d'autres possibilités d'activités rémunératrices et contribuer par là même à la relance de l'agriculture et du développement rural, à l'amélioration de la sécurité alimentaire dans les petits États insulaires en développement et à la promotion du bien-être des communautés rurales. On a insisté sur la nécessité de la diversification économique.

Eau et assainissement

jjj) Vu l'urgente nécessité d'atteindre le plus rapidement possible les cibles fixées en matière d'eau et d'assainissement dans les objectifs du Millénaire pour le développement, une action globale et concertée s'imposait. Le changement devait commencer en faisant preuve de la volonté politique d'affecter une part accrue du budget national à l'eau et, en particulier, au secteur de l'assainissement;

kkk) Ce changement devait aller de pair avec l'appui des partenaires extérieurs de développement sous forme d'un accroissement des courants d'aide publique au développement, en particulier, et de la coopération internationale, en général;

lll) Il fallait établir des partenariats entre les diverses parties prenantes à tous les niveaux pour atteindre les cibles en matière d'eau et

d'assainissement et pour faciliter le processus de gestion intégrée des ressources en eau. Ces partenariats devaient être principalement axés sur la mobilisation des investissements pour faciliter la remise en état et l'amélioration des infrastructures, le renforcement des capacités des institutions locales, le transfert des techniques et le développement des bonnes pratiques, en particulier en matière d'assainissement;

mmm) Les multiples défis relatifs à l'eau auxquels se heurtaient les pays montraient combien il importait de progresser dans la mise en œuvre des programmes de gestion intégrée des ressources en eau. Toutefois, il fallait que cette mise en œuvre soit guidée par des objectifs précis, au regard desquels on pourrait suivre et mesurer les progrès accomplis en fonction d'indicateurs concrets au niveau national;

nnn) Tandis que la demande en eau augmentait au titre de divers usages, les changements climatiques contribuaient à la pénurie d'eau dans de nombreuses zones et régions. Un dispositif de gestion de la demande permettrait de réduire les pertes des réseaux publics d'approvisionnement en eau, renforcerait l'efficacité de l'irrigation et améliorerait la productivité de l'eau. En outre, il fallait faire figurer l'adaptation aux changements climatiques en bonne place dans la gestion intégrée des ressources en eau;

ooo) On a aussi insisté sur le rôle des organismes de développement des Nations Unies dans le renforcement des capacités pour atteindre plus aisément les cibles en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement fixées dans les objectifs du Millénaire pour le développement;

ppp) La précieuse contribution que la Commission pouvait apporter a été mise en évidence à l'issue de l'examen constructif des décisions concernant l'approvisionnement en eau et l'assainissement que celle-ci avait prises à sa treizième session. On a insisté sur la nécessité de renforcer ONU-Eau.

IX. Salon du partenariat, centre de formation et manifestations parallèles

A. Salon du partenariat

256. Le salon du partenariat, manifestation officiellement intégrée aux sessions annuelles de la Commission du développement durable, a eu lieu du 5 au 13 mai. Axé sur l'agriculture, la sécheresse, la désertification, l'aménagement des sols, le développement rural et l'Afrique, les petits États insulaires en développement et l'eau et l'assainissement, le salon a offert aux partenariats enregistrés en faveur du développement durable une vitrine pour présenter leurs réalisations, renforcer leurs réseaux avec leurs partenaires existants et établir de nouveaux contacts, créer des synergies interpartenariats et apprendre les uns des autres. Il a aussi permis aux participants de recueillir des informations et d'examiner combien les initiatives novatrices facilitent la réalisation des objectifs de développement durable internationalement concertés.

257. L'accent étant placé cette année sur l'identification des obstacles et des difficultés rencontrés dans la mise en œuvre ainsi que des enseignements tirés

et des meilleures pratiques, le salon du partenariat s'est attaché à mettre en lumière les expériences sur le terrain des partenaires participant à l'actuel cycle de travail thématique et à optimiser les possibilités de recensement de solutions novatrices, de stratégies efficaces dans les faits et de nouveaux moyens d'atteindre les objectifs et de respecter les engagements pris en matière de développement durable.

258. Le salon du partenariat comportait cinq séances de débat interactif sur le thème « Les partenariats dans la pratique », 15 exposés par des partenariats enregistrés auprès de la Commission, 2 sessions de formation et 18 comptoirs d'information. La participation a été excellente avec en moyenne de 35 à 40 participants aux discussions thématiques et aux sessions de formation. Les activités ont par ailleurs suscité un très vif intérêt, vu la participation active et dynamique du public.

259. Six représentants de partenariats enregistrés auprès de la Commission ont eu l'occasion de prendre part à la première séance plénière organisée depuis le Sommet mondial du développement durable, au cours de laquelle d'importants groupes et des représentants de partenariats en faveur du développement durable ont pris part à un dialogue avec les gouvernements en tant que partenaires d'exécution. La séance plénière a représenté une nouvelle initiative prise par la Commission, afin d'offrir aux différentes parties prenantes une occasion unique de nouer un dialogue pratique et dynamique en vue d'accélérer la mise en œuvre.

260. À présent, la base de données sur les partenariats contient 342 partenariats enregistrés dont 101 ont indiqué que l'agriculture, la sécheresse, la désertification, les ressources foncières, le développement rural et l'Afrique constituaient l'axe principal de leurs activités.

261. D'autres renseignements concernant le programme d'activités du salon du partenariat, notamment les biographies des participants et des présidents, des exemplaires des exposés présentés et des messages des partenariats sont disponibles sur le site Web de la Commission du développement durable (http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd16/PF/PF_programme.htm).

B. Centre de formation

262. Au cours de la session, le centre de formation a offert 20 cours organisés parallèlement aux séances plénières de la Commission; ces cours ont porté sur les thèmes et les questions intersectorielles à l'examen, notamment l'éducation, l'égalité des sexes, les instruments de prise de décision, le financement et les stratégies nationales de développement durable. Les participants ont eu l'occasion d'enrichir leurs connaissances, leur savoir-faire et d'apprendre les meilleures pratiques présentées par des universitaires et des praticiens actifs en la matière. Les instructeurs, dans le cadre d'un enseignement en groupe, faisant appel à des présentations PowerPoint, des projections de vidéos et des dialogues interactifs, ont communiqué un savoir spécifique assorti d'utiles outils, illustré les tendances et les analyses, appelé l'attention sur des études de cas et les enseignements à en tirer, sur les défis à relever et les perspectives d'avenir concernant des thèmes tels que la jouissance des droits foncières par les femmes au niveau des communautés, le

financement novateur de l'agriculture en Afrique, un modèle éducatif de renforcement des capacités pour le développement rural durable et l'établissement d'un lien entre la gestion foncière durable et les changements climatiques. Les instructeurs représentaient un large éventail d'universités, d'instituts de recherche, de grands groupes et d'institutions gouvernementales et internationales.

263. Au cours de la seizième session de la Commission, 401 participants ont pris part aux activités du centre de formation. Les classes comptaient en moyenne 21 participants, certains cours attirant jusqu'à 50 participants représentant des délégations gouvernementales, des grands groupes, des institutions internationales et des experts à titre individuel, dont plusieurs avaient déjà pris part aux sessions précédentes. En réponse à la forte demande, des résumés des cours du centre de formation ont été affichés chaque jour sur le site Web de la Commission, de concert avec des exemplaires des présentations PowerPoint de l'instructeur.

264. Un complément d'information sur le centre de formation est affiché sur le site Web de la Commission à l'adresse suivante : http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd16/learning_centre.htm).

C. Manifestations parallèles

265. Au total 88 manifestations parallèles et activités connexes ont été organisées par les grands groupes, les gouvernements, les organismes des Nations Unies et d'autres organismes internationaux en marge des séances officielles de la Commission. Ces manifestations parallèles et activités connexes étaient axées sur les modules thématiques examinés lors de l'actuel cycle d'application et ont été l'occasion d'un échange informel de vues, d'informations et d'acquis d'expérience.

266. Des informations complémentaires sur ces manifestations parallèles sont affichées sur le site Web de la Commission à l'adresse suivante : (<http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd16/sideevents/highlights.pdf>).

Chapitre III

Examen de l'application des décisions prises par la Commission à sa treizième session concernant l'eau et l'assainissement, et les liens qui existent entre eux

164. La Commission a examiné le point 4 de son ordre du jour de sa 12^e à sa 15^e séance (séances parallèles), les 12 et 13 mai.

165. À la 12^e séance (parallèle), le 12 mai, le Président, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et le Président d'ONU-Eau, Pasquale Steduto, ont fait des déclarations liminaires.

166. À la même séance, le représentant de la Division du développement durable a fait une déclaration liminaire.

167. À la même séance également, les intervenants ci-après ont présenté des exposés : Jaehyang So, administrateur, Programme eau et assainissement de la Banque mondiale; Piers Cross, Programme eau et assainissement-Afrique; Antonio Miranda, Conseil consultatif du Secrétaire général sur l'eau et l'assainissement; Roberto Lenton, Partenariat mondial sur l'eau; et Bert Diphooorn, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

168. À la 13^e séance (parallèle), le 12 mai, la Commission a tenu un débat interactif au cours duquel des déclarations ont été faites par les représentants des pays ci-après : Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), Japon, Zambie, Indonésie, Monaco, France, États-Unis d'Amérique, Inde, Canada, Iran (République islamique d'), Australie, République tchèque, Zimbabwe, Soudan, Mexique, Arabie saoudite, Chine, République de Corée, Allemagne, Israël, Italie et Pays-Bas, ainsi que par les observateurs de la Slovénie (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), de la Malaisie, de l'Argentine, du Lesotho, de la Suisse, du Maroc, de la Finlande et de l'Égypte.

169. Une déclaration a été faite par le représentant de la FAO, également au nom du Fonds international de développement agricole.

170. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants des grands groupes suivants : communautés scientifiques et technologiques; agriculteurs, enfants et jeunes; commerce et industrie; et travailleurs et syndicats.

171. Le représentant de l'Institut international de l'eau à Stockholm a fait une déclaration.

172. À la 14^e séance (parallèle), le 13 mai, des exposés ont été présentés par les intervenants ci-après : Margaret Catly-Carlson, Partenariat mondial pour l'eau; Michael Muller, Département sud-africain des eaux et forêts; David Molden, Institut international de gestion des ressources en eau; et Daniel Zimmer, Conseil mondial de l'eau.

173. À la même séance, la Commission a tenu un débat interactif au cours duquel des déclarations ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud, de la France, du Sénégal, de la Chine, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande

du Nord et de l'Allemagne, ainsi que par les observateurs de l'Estonie, de la Jordanie, de la Norvège, de la Grèce, de la Slovénie (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), de la Jamaïque, du Maroc, de la Suisse, du Malawi et du Nigéria.

174. Une déclaration a été faite par l'observateur de la Palestine.

175. Une déclaration a été faite par le représentant de l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources.

176. Une déclaration a été faite par le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

177. Des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes suivants : femmes; organisations non gouvernementales; autorités locales; enfants et jeunes; agriculteurs; commerce et industrie; et travailleurs et syndicats.

178. À la 15^e séance (parallèle), le 13 mai, des exposés ont été présentés par les intervenants ci-après : Bruno Jean Richard Itoua, Ministre de l'énergie et de l'hydraulique de la République du Congo et Président du Conseil africain des ministres de l'eau; Abel Mejía, Section de l'eau, Département de l'infrastructure de la Banque mondiale; Margaret Batty, Politique générale et campagnes, WaterAid; et Omar Giacomani, Evensen Dodge International.

179. À la même séance, la Commission a tenu un débat interactif au cours duquel des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : États-Unis d'Amérique, Pays-Bas, Arabie saoudite, Thaïlande, Fédération de Russie, Chine et Canada, ainsi que par les observateurs de l'Ouganda, du Mali, du Togo, de la Namibie et de la Barbade.

180. Des déclarations ont été faites par des représentants des grands groupes suivants : populations autochtones; commerce et industrie; et travailleurs et syndicats.

Chapitre IV

Ordre du jour provisoire de la dix-septième session de la Commission

181. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 21^e séance, le 16 mai. Elle était saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa dix-septième session (E/CN.17/2008/L.2).

182. À la même séance, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire et recommandé au Conseil économique et social de l'adopter [voir chap. I, sect. A)].

Chapitre V

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa seizième session

183. À sa 21^e séance, le 16 mai, la Commission était saisie du projet de rapport sur les travaux de sa seizième session (E/CN.17/2008/L.4).

184. À la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport et a chargé le Rapporteur d'en établir la version finale qui sera présentée au Conseil économique et social.

Chapitre VI

Questions d'organisation et questions diverses

A. Ouverture et durée de la session

185. La Commission du développement durable a tenu sa seizième session le 11 mai 2007 et du 5 au 16 mai 2008. La Commission a tenu 21 séances et un certain nombre de sessions parallèles et d'activités connexes.

186. À la 2^e séance, le 5 mai 2008, le Président de la seizième session de la Commission a fait une déclaration. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire.

B. Élection du Bureau

187. À sa 1^{re} séance, le 11 mai 2007, la Commission a procédé à l'élection au scrutin secret du Président de sa seizième session. Les résultats du scrutin ont été les suivants :

Pour : 26
Contre : 21
Abstentions : 3

188. À la même séance, Francis D. Nhema (Zimbabwe), ayant obtenu la majorité requise, a été déclaré élu.

189. À la même séance également, le Président nouvellement élu a fait une déclaration.

190. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Allemagne (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne) et du Canada (également au nom de la Nouvelle-Zélande).

191. À la même séance, la Commission a élu par acclamation les membres ci-après du Bureau :

Vice-Présidents :

Juan Mario **Dary** (Guatemala)
Javad Amin **Mansour** (République islamique d'Iran)
Daniel **Carmon** (Israël)

La Commission a reporté l'élection du Vice-Président restant et du Rapporteur à sa prochaine séance.

192. À sa 2^e séance, le 5 mai 2008, la Commission a élu par acclamation Tri **Tharyat** (Indonésie) et Melanie **Santizo-Sandoval** (Guatemala) Vice-Présidents en remplacement respectivement de Javad Amin Mansour (République islamique d'Iran) et de Juan Mario Dary (Guatemala) qui n'étaient plus en mesure de siéger au Bureau.

193. À la même séance, la Commission a élu par acclamation Sasa **Ojdanic** (Serbie) Vice-Président. Elle a décidé que M. Ojdanic assumerait aussi les fonctions de rapporteur.

C. Ordre du jour et organisation des travaux

194. À sa 2^e séance, suite à la déclaration du représentant de la Grenade (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Alliance des petits États en développement), la Commission a adopté son ordre du jour provisoire, publié sous la cote E/CN.17/2008/1, et a approuvé l'organisation des travaux figurant à l'annexe I de l'ordre du jour provisoire. L'ordre du jour était le suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Module thématique du cycle d'application 2008-2009, session d'examen :
 - a) Agriculture;
 - b) Développement rural;
 - c) Sol;
 - d) Sécheresse;
 - e) Désertification;
 - f) Afrique.
4. Examen de l'application des décisions prises par la Commission à sa treizième session concernant l'eau et l'assainissement, et les liens qui existent entre eux.
5. Ordre du jour provisoire de la dix-septième session de la Commission.
6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa seizième session.

195. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants d'Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine) et de l'Inde.

1. Participation des organisations intergouvernementales aux travaux de la seizième session de la Commission

196. À sa 2^e séance, la Commission était saisie d'une note du Secrétariat (E/CN.17/2008/L.1) contenant des demandes faites par les organisations intergouvernementales ci-après pour participer à sa seizième session en tant qu'observateur : Baltique 21, CAB International et Centre de développement rural intégré pour l'Asie et le Pacifique.

Mesures prises par la Commission

197. À la même séance, la Commission a décidé d'approuver les demandes de ces trois organisations (voir chap. 1, sect. B, décision 16/1).

**2. Cadre stratégique proposé pour la période 2010-2011
relatif au sous-programme 4, Développement durable**

198. À la 21^e séance, le 16 mai, le Directeur chargé de la Division du développement durable a présenté une note du Secrétaire général sur le cadre stratégique proposé pour la période 2010-2011 relatif au sous-programme 4, Développement durable (E/CN.17/2008/14).

Mesures prises par la Commission

199. À la même séance, la Commission a décidé de prendre note du document (voir chap. 1, sect. B, décision 16/3).

D. Participation

200. Ont participé à la session des représentants de 53 États membres de la Commission ainsi que des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union européenne, des représentants d'organismes des Nations Unies et des secrétariats d'organes conventionnels, ainsi que des observateurs d'organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres. La liste des participants sera publiée sous la cote E/CN.17/2008/INF/1.

E. Documentation

201. La documentation dont était saisie la Commission pour les travaux de sa seizième session est affichée sur le site Web de la Commission du développement durable à l'adresse ci-après : http://www.un.org/esa/sustdev/documents/docs_csd16.htm.

